DOUZIEME ANNÉE. N° 3 15 MAI 1897

ANNALES
DE L'ÉCOLE LIBRE
DES
SCIENCES POLITIQUES

RECUEIL BIMESTRIEL

PUBLIÉ AVEC LA COLLABORATION DES PROFESSEURS ET DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

R.-G. LÉVY

LES FINANCES ESPAGNOLES

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN 108

1897

SOMMAIRE DU N° 3.

Les ANNALES DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES, douzième année, 1897, paraissent tous les deux mois (les 15 janvier, 15 mars, 15 mai, 15 juillet, 15 septembre, 15 novembre), par fascicules grand in-8.

PRIX D'ABONNEMENT

1 an (du 15 janvier)

Paris..............................	18 fr.
Départements et étranger...........	19 fr.
La livraison........................	3 fr. 50

On s'abonne à la librairie **FÉLIX ALCAN**, 108, boulevard Saint-Germain Paris, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste.

Les années écoulées se vendent séparément : les trois premières, **16** fr., les suivantes, **18** fr. chacune. Les livraisons des 8 premières années se vendent chacune **5** fr.; à partir de la neuvième année, **3** fr. **50** chaque livraison.

LES FINANCES ESPAGNOLES.

Il est particulièrement intéressant, dans l'étude des finances contemporaines, de nous arrêter à l'Espagne. D'une part, nous y avons, nous Français, des intérêts considérables : nous avons à diverses reprises, au cours du XIXe siècle, été les principaux souscripteurs de ses emprunts publics, pour la métropole et pour ses colonies, Cuba spécialement; nous y avons créé la plupart des chemins de fer; nous y avons commandité de nombreuses entreprises industrielles, mines et autres. D'autre part, l'exposé du système monétaire et fiduciaire du pays nous donne occasion d'examiner le problème si controversé de l'effet que produit une dépréciation de la monnaie, se traduisant par un change avarié, sur le développement de l'agriculture et de l'industrie indigènes. Enfin le spectacle de l'effort militaire et économique d'une nation chevaleresque, aux prises pour la seconde fois en un quart de siècle avec la révolte de la principale de ses colonies, est plein de grandeur : et, si quelque mélancolie nous envahit à la pensée de ces fils d'un même sang qui s'entr'égorgent pour la possession de la perle des Antilles, nous ne pouvons refuser notre admiration au ministre septuagénaire qui lutte avec tant d'énergie pour ce qu'il juge être son devoir, à la reine courageuse qui s'efforce de conserver intact le royaume de son fils, afin de lui en remettre, à sa majorité, le dépôt précieux.

Bien que le but essentiel du présent travail soit de nous rendre compte de la situation financière de l'Espagne contemporaine, il ne sera pas sans intérêt de faire précéder notre étude d'un résumé rapide de l'histoire financière de ce pays, ou plutôt d'une esquisse de certains traits saillants de sa physionomie économique, aux époques principales de ses origines, de sa grandeur et de sa décadence, suivie du réveil vigoureux auquel nous assistons aujourd'hui.

I

HISTORIQUE

Sous la domination romaine, trois contributions avaient été imposées à l'Espagne : la capitation, la dîme et le vectigal. Au commencement de l'Empire, les impôts se multiplièrent d'une façon excessive, directs et indirects, sur les personnes et sur les choses, si bien que l'écrivain Téodoro Peña Fernandez a pu dire qu'il n'est aucun genre de taxe qui n'ait été appliqué à cette époque. A la fin du IVe siècle et au commencement du Ve de l'ère chrétienne, l'Espagne, qui fut successivement suève, vandale, alane et gothe, se divisa en plusieurs États, que Léovigild réunit en 574 en une puissante monarchie, brisée à son tour en 711 par les musulmans. Le trésor de la nation visigothe se composait du butin de guerre, des biens de la couronne, des tributs, du produit des amendes et des confiscations. Les tributs étaient payés par le tiers des terres restées aux mains des Espagnols et des Romains, tandis que les Goths s'étaient adjugé, par droit de conquête, les deux autres tiers. Aussi une loi ultérieure défendit-elle à ceux-ci d'acquérir plus de biens-fonds, de peur que le fisc n'eût plus de matière imposable, *ut ne fisco debeat deperire*. Malgré l'organisation rudimentaire de l'époque, le roi Léovigild avait un trésorier royal, des administrateurs des biens et des monnaies, des percepteurs d'impôts. On sait comment la monarchie gothe succomba sous l'Islam : la bataille de Guadalete, où Rodrigue perdit à la fois la couronne et la vie, marque la fin de ce qu'on avait appelé l'empire de Tolède.

L'étude des finances espagnoles, pendant la période suivante, marquée par les luttes des chrétiens contre les musulmans jusqu'à l'avènement des rois catholiques, c'est-à-dire de Fernand et d'Isabelle, qui achevèrent l'expulsion des Maures, peut se diviser en deux périodes. La première, pendant laquelle se reformèrent les royaumes de Léon, de Castille et de Portugal, va jusqu'au moment où les deux premiers s'unirent sous le règne de San Fernando III. Les paysans payaient alors aux seigneurs une rente pour la jouissance des terres. A cette source des revenus s'ajoutaient le *laudemio* (droit que les vassaux payaient à chaque transmission de propriété), la *mañeria* (droit du seigneur sur les héritages), la *minción oluctuossa* (prélèvement du seigneur sur le bétail), la *infurcion* (tribut en argent payé pour avoir le droit d'habiter le bourg du suzerain), la *debisa* (contribution des propriétaires d'un village); le *yantar*, le *conducho* (subsides en nature fournis au seigneur quand il partait en campagne), les

amendes ou *caloñas* dont les vassaux pouvaient être frappés. A côté des droits prélevés par les seigneurs, le roi en exigeait de semblables. Le domaine royal se composait d'immenses étendues de terres conquises; des prestations en nature étaient dues au monarque par les clercs et les laïques; divers tributs, contribution militaire, péage, droits de justice, capitation s'y ajoutaient. En Castille, en Aragon et en Navarre, la dîme et les prémices fournissaient des ressources au trésor.

Des règnes de Fernand III de Castille et de Jaime Ier d'Aragon, qui refoulèrent les Maures jusqu'à Séville et Valence, date une époque de sécurité plus grande pour le pays. L'agriculture et le commerce se développent, on voit s'établir des octrois à l'entrée des villes : certains marchés francs, où se tiennent les foires, permettent aux marchandises de circuler plus aisément. Les relations avec l'extérieur deviennent plus importantes, les douanes procurent de gros revenus au trésor. Elles ne frappent pas seulement aux frontières les marchandises étrangères, mais elles existent de province à province. Le clergé, exempt de l'impôt foncier, devait des subsides extraordinaires. Les mines et salines, considérées comme appartenant à la couronne, faisaient partie de son domaine éminent.

Bien que le crédit fût alors encore dans l'enfance, cette époque connut des emprunts volontaires et forcés. Alphonse X emprunta au roi des Maures en lui donnant sa couronne en gage; Alphonse XI, ayant demandé aide au pape et au roi de France, reçut de Clément VI une avance de 20,000 florins et du roi de France un don de 50,000. Les Cortès de Madrid, en 1391, érigèrent en loi l'emprunt forcé. Juan II émit un emprunt volontaire, mais fut dans l'impossibilité de le rembourser, ce qui donna lieu en 1438 à des représentations de la part des mêmes Cortès madrilènes, qu'on voit déjà intervenir alors fréquemment dans les questions financières.

D'une façon générale, cette période fut marquée par une grande augmentation des dépenses publiques, due à la fois au développement de l'autorité royale, au faste de la cour et à l'extension de l'administration publique à un plus grand nombre d'objets. Un déficit permanent en résulta au cours des XIIIe, XIVe et XVe siècles : une des causes qui empêchèrent Alphonse X d'occuper le trône de Germanie fut la pénurie de son trésor. Fernand IV ne put songer à conquérir Grenade, parce que ses revenus étaient inférieurs à ses recettes de 13 millions de maravédis.

Les Cortès, de leur côté, maintenaient assez fermement leur droit d'exiger que le roi s'adressât à elles pour obtenir les ressources dont il avait besoin. Le roi, à son tour, affermait un grand nombre des revenus qui lui étaient concédés. Le règne des rois catholiques,

Fernand et Isabelle, fut une époque capitale dans l'histoire d'Espagne : l'expulsion des Maures, qui permit de réunir tout le pays sous une même autorité, la découverte de l'Amérique, l'acte de navigation de l'an 1500, la suppression d'un certain nombre de douanes intérieures, marquent le passage du moyen âge aux temps modernes. Malgré les énormes revenus que fournit alors le Nouveau-Monde et qui s'élevèrent pour un temps à 170 millions de réaux, soit environ 43 millions de francs par an, les rois catholiques durent avoir recours à l'emprunt et donner en gage certains revenus perpétuels de la couronne. La trace de ces opérations s'est retrouvée jusqu'à nos jours. Sous le sceptre de la maison d'Autriche, l'Espagne connut le faîte de la grandeur politique, mais commença à plier sous le faix des charges causées par les guerres incessantes de Charles-Quint et de Philippe II. Le premier afferma les mines d'Amérique en se réservant un cinquième du produit (*derecho de los quintos*). Les maîtrises des ordres militaires, incorporées à la couronne par une bulle du pape Adrien VI en 1523, la dîme des biens du clergé, furent d'une grande ressource à l'État, et cependant le déficit, à la fin du règne de Charles-Quint, atteignait 35 millions de ducats. Sous Philippe II, son successeur, il fallut créer de nouveaux impôts : le tribut des millions, le subside des galères, l'*escusado*, dîme paroissiale, enfin la contribution immobilière offerte au roi par la ville de Madrid, à la condition qu'il quitterait Valladolid pour venir s'installer dans la nouvelle capitale.

Le système mercantile alors en vigueur, les entraves mises au commerce colonial, la défense d'exporter des métaux précieux, étaient autant d'obstacles au développement économique du pays.

Sous les règnes de Philippe III, Philippe IV et Charles II, la décadence marcha à grands pas. On en vint à confier au clergé diverses branches de l'administration. De nouvelles sources de revenus furent cherchées : le papier timbré, l'impôt sur les traitements, le rachat du service militaire, l'impôt sur le tabac et le sucre; une série de monopoles furent constitués en faveur de l'État, en dépit desquels la banqueroute arrivait à grands pas. Les *juntas de medios*, assemblées de voies et moyens, avaient beau inventer mille façons de venir en aide au trésor, exiger des dons, retenir le tiers des salaires des employés : la dette s'élevait à la fin du règne de Charles II à un milliard.

Une « commission des millions » avait été formée, puis réunie en 1658 au conseil des finances, sous prétexte d'économie. Charles II, en 1687, créa un emploi de surintendant général des finances, qui depuis lors a subsisté, en changeant plus tard son titre contre celui de ministre des finances. Ses attributions ne cessèrent de croître, au

point de réduire peu à peu le conseil à n'être plus qu'un corps consultatif.

Philippe V, le premier Bourbon qui monta sur le trône d'Espagne, trouva le trésor en triste état, et en aggrava encore les charges par la guerre de Succession. Sous son règne, la dette dépasse un milliard. Le pays toutefois trouva une compensation dans l'essor donné au commerce, à l'industrie, à la marine. Un grand nombre de nouveaux impôts furent établis, tels que le cadastre de Catalogne, la contribution royale unique d'Aragon, l'équivalent de Valence, la taille de Majorque, les ventes de tabac, les contributions sur biens ecclésiastiques, les cartels (*cuarteles*) de Madrid. Des réformes furent introduites dans les douanes; le commerce avec les colonies, confié d'abord aux galions de l'État, fut ensuite assuré par des navires indépendants, moins sujets à être capturés par les vaisseaux ennemis. Les mines furent l'objet de dispositions spéciales.

Fernand VI se proposa de maintenir la paix et de se consacrer tout entier au développement de la prospérité publique. Il abolit les droits d'entrée sur les grains d'une province à l'autre, réunit par une chaussée les deux Castilles, augmenta un certain nombre de revenus en les retirant des mains des fermiers pour les faire percevoir directement par l'État, et remboursa une part considérable de l'arriéré. Charles III, à son avènement, trouva les finances en bon état, mais sa politique du *Pacte de famille* l'entraîna dans des guerres dont la première coûta la Floride à l'Espagne. La paix conclue, le gouvernement s'efforça d'encourager le mouvement économique commencé sous le règne précédent, et fonda la banque de San Carlos. Mais la guerre déclarée en 1778 entre la France et l'Angleterre entraîna de nouveau le pays dans des dépenses extraordinaires. Pour y faire face, de nombreuses réformes furent introduites dans l'administration. C'est de cette époque que date la création des monts-de-piété civil et militaire destinés à secourir les veuves et les orphelins des officiers et fonctionnaires, l'institution de la loterie appelée *beneficiata*, l'affranchissement du commerce avec les colonies. A la fin de son règne, Charles III eut recours au papier-monnaie en créant des *vales* pour un montant de 9,900,000 piastres (*pesos*), puis des *medios vales* pour 5,500,100 piastres; les émissions modérées du début furent bientôt démesurément enflées, au point de s'élever à 221,904,000 piastres [1]. L'avilissement des *vales* fut bientôt tel qu'ils perdaient un quart de leur valeur nominale.

On arrêta cette dépréciation en créant la banque de San Carlos,

1. La piastre représentait environ cinq francs.

chargée de racheter le papier-monnaie. D'autres emprunts portèrent la dette au chiffre énorme de plus de deux milliards. Charles IV commença son règne, à l'exemple de son prédécesseur, en faisant remise aux débiteurs du trésor de leurs arriérés, et poursuivit une politique d'abord hostile à la France; puis, après avoir fait la paix avec la République par le traité de Basilea en 1795, il conclut avec elle en 1796 une alliance défensive et offensive par le pacte de San Ildefonso. Entraînée dans la guerre contre l'Angleterre, la marine espagnole perdit avec la nôtre la bataille de Trafalgar. Le résultat de ces années de trouble fut une augmentation énorme de la dette et du déficit, qui, déjà en 1799, atteignait 1,400 millions de réaux, soit environ 350 millions de francs. Le commerce extérieur et colonial était paralysé par les luttes contre la Grande-Bretagne, qui arrêtaient en même temps tout accroissement du produit des douanes. Aussi les *vales*, dont les émissions se répétaient, tombèrent-ils à 53 p. 0/0 de leur valeur dès 1798 et se rapprochèrent-ils peu à peu du cours de nos assignats français. Lorsque Charles IV abdiqua en 1808, il laissait à son fils Ferdinand VII une dette de 7,200 millions de réaux, soit 1,800 millions de francs, des engagements vis-à-vis de la Hollande, de la France, de la banque de San Carlos, en un mot trois fois plus de charges que n'en avaient contracté Philippe V et Charles III.

La guerre de l'Indépendance, de 1808 à 1814, coûta de nouveaux sacrifices au pays. A la même époque, les possessions américaines se soulevèrent et le démembrement de l'empire colonial espagnol commença. Le trésor était dans un état lamentable. Lors de l'arrivée de l'expédition française en 1823, on essaya d'emprunter 240 millions. Le budget était alors d'environ 175 millions de francs. On annula toutes les réformes du ministre Garay; on rétablit les contributions directes suivantes : fruits civils, subside du commerce, rachats de cens et autres, richesse mobilière, subside de Navarre, don des provinces basques; et, comme contributions indirectes, les rentes de provinces, les droits de port tels qu'ils existaient avant 1802. D'autres ressources furent demandées à la modification des prix du tabac, à la peréquation de l'impôt du sel, à l'extension de l'usage du papier timbré, aux droits sur eaux-de-vie, liqueurs et autres, le tout évalué à 150 millions de francs. En 1828 on ouvre un *arancel*, magasin général, pour le commerce avec l'Amérique. A la même époque fut créé le grand livre de la dette publique; certains revenus spéciaux étaient destinés à fournir des ressources pour l'amortissement.

Le code de commerce et la loi pénale réprimant les délits en matière financière furent publiés en 1829. Les titres de créance de

la Hollande furent consolidés en un 5 p. 0/0; des arrangements pris avec la France et l'Angleterre. En 1831 fut promulguée une loi sur la Bourse et fondée la Banque espagnole de San Fernando, destinée à remplacer celle de San Carlos.

Si, avant d'aller plus loin, nous jetons un coup d'œil sur l'organisation de l'administration financière depuis le commencement du règne des Bourbons, nous remarquons qu'au cours du XVIII[e] siècle les Cortès avaient à peu près entièrement perdu leur droit de consentir les impôts. Le XIX[e] siècle vit leurs attributions rétablies par la constitution de 1812, en même temps que se créaient des députations provinciales et des municipalités (*ayuntamientos*) élues par les villes et provinces. En 1824 furent organisées deux intendances générales, l'une pour l'armée, l'autre pour la marine.

A la mort de Ferdinand VII, l'infante Isabelle, sa fille, monta sur le trône. Les débuts de son règne furent marqués par la guerre carliste, qui dévora des sommes considérables. Pour y subvenir, on déclara biens nationaux les propriétés du clergé, qu'il fallut en compensation entretenir aux frais du budget. Le comte de Toreno, ministre des finances, effectua un premier emprunt, qui, pour un capital nominal de 400 millions, en produisit 105 effectifs. Mendizabal, qui lui succéda, contracta, le 5 juin 1836, un nouvel emprunt de 120 millions; une loi de 1838 autorisa un emprunt gagé sur les mines d'Almaden et de Linarès. Pour supprimer le déficit, on essaya de défendre le paiement de toute assignation aux caisses de la Havane, de contracter un emprunt de soixante millions, de centraliser les revenus du trésor en supprimant les administrations spéciales. Le tout ne suffisant pas, Gamboa, ministre des finances de la régence provisoire installée durant la minorité d'Isabelle II après l'abdication de Marie-Christine, imposa aux provinces une contribution de guerre extraordinaire de 45 millions de francs et émit une série d'emprunts, dont le service se fit plus ou moins régulièrement. Quand le duc de la Victoire devint régent, il dut emprunter 60 millions à 6 p. 0/0, afferma les revenus du sel et du timbre. Le déficit de 1841 était de 170 millions de francs, auquel on essaya de parer en activant la vente des biens nationaux.

Lorsque Isabelle II fut déclarée majeure en 1845, le parti modéré, qui prit alors le pouvoir, s'efforça d'améliorer l'état financier, en réorganisant les municipalités, en créant, au capital de cent millions, la banque d'escompte, de prêts, de dépôts et de virements dite d'Isabelle II. Quatre-vingts millions de titres de l'ancienne dette 5 p. 0/0 qui se trouvaient à la caisse d'amortissement furent brûlés. Le ministre des finances Alexandre Mon, qui jouissait d'une grande

réputation, fit un arrangement avec la Banque, qui consentit au trésor une avance de 15 millions; il organisa le système des postes générales, la surveillance des côtes pour réprimer la contrebande, attribua à la caisse d'amortissement l'excédent des revenus de Cuba, et simplifia le système si compliqué jusque-là des contributions. La loi budgétaire de 1845 jeta les bases de la taxation moderne en Espagne : aux anciennes rentes provinciales, elle substitua les contributions directes des immeubles, champs et bétail, la contribution industrielle et commerciale, les droits hypothécaires et la contribution locative; aux antiques droits des millions, des cents, des *alcabalas* (droits sur marchandises), les taxes indirectes sur les consommations et les droits de douane. Parmi les monopoles, ceux du sel, du tabac, de la loterie et du timbre furent maintenus; celui du soufre et beaucoup d'autres supprimés.

Mais les désordres politiques, le soulèvement de la Catalogne, des réductions d'impôts amenèrent de nouveaux déficits. Le ministère ne cessait de se faire avancer de l'argent par la Banque de San Fernando, à laquelle il devait en 1847 plus de 50 millions et dont la fusion avec celle d'Isabelle II fut alors décidée. Les événements de 1848 ayant amené une crise générale, il fallut recourir à un emprunt forcé, à une augmentation de la contribution territoriale, à la vente des biens des quatre ordres militaires et de la commanderie de Saint-Jean. Les billets de la banque perdaient jusqu'à douze pour cent.

La loi du 15 décembre 1851 réorganisa la Banque espagnole de San Fernando avec un capital de 120 millions et pour une durée de vingt-cinq ans. La dette fut classée en consolidée, au taux de 3 p. 0/0, différée et amortissable de première et de seconde classe. L'année 1853 fut marquée par un grand nombre de mesures financières, telles que le règlement des sociétés anonymes, celui de la dette flottante, l'émission par le ministre Pastor de bons du trésor jusqu'à concurrence de 300 millions au taux de 6 p. 0/0. En 1854 le déficit, accumulé depuis cinq ans, s'élevait à 350 millions; la réalisation de l'emprunt Domenech, ainsi nommé d'après le ministre des finances qui le contresigna, fut arrêtée par la révolution qui amena au pouvoir le parti progressiste avec le duc de la Victoire. Celui-ci augmenta le taux des contributions directes, voulut supprimer en partie les indirectes, et se fit autoriser à émettre divers emprunts. Le ministère O'Donnell-Rios Rosas suspendit en 1856 la vente des biens du clergé, supprima les droits d'entrée sur les céréales, nomma des commissions composées de sénateurs et de députés pour examiner les comptes de l'État, les opérations de la dette flottante et de la junte des classes passives.

Le parti modéré, qui revint au pouvoir d'octobre 1856 à juin 1858, émit sur la place de Paris l'emprunt de 300 millions connu sous le nom d'emprunt Mirès. Il fut remplacé à son tour pour cinq ans, jusqu'en 1863, par un ministère de l'union libérale ayant à sa tête O'Donnell. Le déficit chronique fut encore augmenté durant cette période par la campagne du Maroc. Le 25 avril 1859, un arrangement intervenu avec le Saint-Père permit de reprendre la vente des biens ecclésiastiques, en échange desquels il était attribué à l'Église des titres de rente 3 p. 0/0 non transférables. La paix conclue avec le Maroc en 1860, des réformes nombreuses furent faites dans les lois fiscales, douanières et coloniales; un recensement de la population fut ordonné et la loi hypothécaire promulguée. Un décret de 1862 fixa désormais le point de départ de l'année financière au 30 juin. Le parti modéré revint au pouvoir de 1863 à 1865, constitua le ministère d'outremer (*Ultramar*), porta à 100 millions de francs le chiffre de la contribution immobilière, régla par une loi la question des biens de la couronne en les distinguant du patrimoine particulier des souverains, négocia pour 125 millions de pagarés d'acheteurs de biens nationaux, 150 millions de rente 3 p. 0/0 et 300 millions de billets hypothécaires; c'est sous ce gouvernement que l'île de Saint Domingue se sépara en 1865 de la mère patrie. O'Donnell reprit le pouvoir de 1865 à 1866, et Narvaez de 1866 à 1868; le dernier s'efforça de parer aux insuffisances causées par deux mauvaises récoltes en introduisant de rigoureuses économies dans l'administration. La mort vint interrompre son œuvre : peu de temps après, la reine Isabelle était détrônée et la République proclamée.

Durant ce long règne, des réformes considérables avaient été introduites dans le personnel de l'administration financière. Une refonte de la direction des rentes, de l'amortissement, l'institution de la junte supérieure de vente des biens nationaux, la création d'une direction générale des douanes, précédèrent l'institution d'un conseil de gouvernement en 1843. Celui-ci fut remplacé en 1858 par un conseil d'État.

La constitution du 23 mai 1845 déclare que les contributions, emprunts et ventes des biens de l'État doivent être votés par les Cortès, que le budget doit leur être soumis annuellement et que les ministres sont responsables : elle pose en un mot les bases de tout système financier moderne, en appliquant le principe que l'impôt doit être consenti par ceux qui le paient, c'est-à-dire par leurs représentants.

II

DETTE PUBLIQUE

L'examen rapide que nous venons de faire des finances espagnoles avant l'époque contemporaine est instructif, non seulement parce que le passé éclaire et nous aide à mieux comprendre le présent, mais parce que certaines questions, qui comptent au nombre des plus intéressantes de l'économie politique, peuvent se résoudre à la lumière de cette histoire. Sans remonter plus haut que la fin du XVe siècle et le commencement du XVIe siècle, nous savons la révolution monétaire qu'opéra alors en Europe la découverte du Nouveau-Monde. C'est à l'Espagne, dont les hardis capitaines lui avaient assuré cet empire sur lequel le soleil ne se couchait jamais, qu'arrivèrent en premier ces trésors métalliques, ces énormes quantités d'or et d'argent qui semblaient lui promettre une ère indéfinie de richesse et de prospérité. Mais si jamais les faits se sont chargés de démontrer aux ignorants la faible contribution qu'apportent ces métaux à la véritable puissance économique, c'est bien à cette époque et dans ce royaume, devenu soudainement maître des trésors de Montezuma et des temples des Incas. Un siècle et demi ne s'était pas écoulé depuis les conquêtes des Fernand Cortez au Mexique, des Pizarre au Pérou, que l'Espagne appauvrie, affaiblie, voyait sa puissance battue en brèche de toutes parts. La victoire de Condé à Rocroi faisait passer l'hégémonie européenne de Madrid à Paris; un autre demi-siècle ne s'était pas achevé, que le dernier rejeton de la branche fameuse qui avait porté Charles-Quint s'éteignait lugubrement en son palais : cette mort ouvrait la guerre de la succession d'Espagne, qui mit un prince français sur le trône des Castilles.

La vie économique de la nation ne cessait de souffrir de sa décadence politique, et il nous faut arriver au XIXe siècle pour assister à un réveil du crédit espagnol. Peu de pays ont autant fait appel à cette ressource, connue de tout temps des gouvernements et qui se nomme l'emprunt, mais qui de nos jours semble être devenue une condition inévitable de toute gestion financière, la pierre angulaire de la plupart des budgets modernes, dont elle devrait cependant ne constituer que la réserve extraordinaire, l'arche sainte à laquelle on ne touche qu'au jour de danger.

L'Espagne usa sans limites de cette facilité que le mécanisme des marchés financiers donne maintenant aux ministres des finances embarrassés. Elle eut besoin d'emprunter au dehors, parce que d'une

part la richesse, surtout mobilière, n'était pas développée à l'intérieur de ses frontières, et que d'autre part des révolutions fréquentes diminuaient encore la confiance que ses propres nationaux avaient dans la solvabilité du trésor. Dès 1822, nous voyons figurer à la cote de la bourse de Paris quatre emprunts espagnols, tous rapportant 5 0/0 d'intérêt, et désignés sous le nom de : « Cortès français », « Guebhard », « Cortès anglais », « Perpétuel 1824 ». Les cours en subissent d'effroyables oscillations, entre 14 p. 0/0 au plus bas et 85 p. 0/0 au plus haut, de 1822 à 1831. En 1832 nous voyons apparaître un 3 p. 0/0, une dette différée, une dette active 5 p. 0/0 1834, une dette passive. En 1841 le 3 p. 0/0 se divise en deux catégories, l'intérieur et l'extérieur, le premier payable, capital et intérêt, en monnaie indigène espagnole; le second payable en monnaie étrangère, française, anglaise ou hollandaise, de façon que le porteur français, anglais ou hollandais fût mis à l'abri des risques du change sur l'Espagne : le Trésor, qui lui délivrait son titre de rente, prenait l'engagement de lui en faire le service en francs, en livres sterling ou en florins. Cette stipulation constitue un attrait considérable pour le prêteur, mais expose l'État débiteur à de forts suppléments de dépenses, lorsque le change avec les pays dans la monnaie desquels il s'est engagé à payer ses coupons lui devient défavorable. Elle n'apparaît que chez les nations qui ne peuvent pas obtenir de leurs propres habitants des ressources suffisantes et qui sont obligées non seulement de s'adresser au dehors, mais, pour vendre leurs titres aux étrangers, de prendre vis-à-vis de ceux-ci des engagements spéciaux. Les pays dont le crédit est de premier ordre, comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne, trouvent à placer sur leur propre territoire tous leurs emprunts; ou bien, si des capitalistes du dehors viennent y souscrire, ces derniers ne sont l'objet d'aucun traitement de faveur; ils sont sur le même rang que les créanciers indigènes. Dès lors il n'y a pas lieu à la création de cette seconde catégorie de dette qui se nomme extérieure et dont le service se fait au delà des frontières.

L'Espagne, depuis plus d'un demi-siècle, a eu constamment recours à ce mode d'emprunt. Les émissions de rentes y ont été divisées en deux; souvent la même opération donnait naissance à deux catégories, identiques quant aux taux d'intérêt et aux conditions de remboursement, mais une moitié de l'emprunt était créée en monnaie indigène (intérieur) et l'autre en monnaie étrangère (extérieur). L'Espagne n'est d'ailleurs pas seule à recourir à ce mode d'emprunt : l'Autriche, la Russie, nombre de pays de l'Amérique du Sud ont été amenés, pour des raisons analogues, à créer des dettes extérieures.

Une autre particularité des emprunts espagnols que nous avons vu successivement se négocier sur nos marchés est l'apparition, à intervalles plus ou moins rapprochés, de dettes passives ou différées. On oppose à la dette dite active, forme ordinaire d'un emprunt, dont les coupons se détachent à échéances régulières et forment ainsi chaque fois un actif pour celui qui en est le possesseur, la dette différée, c'est-à-dire celle dont les coupons ne redeviendront payables à leur pleine valeur qu'après un temps plus ou moins long, et la dette passive qui ne porte pas intérêt et constitue seulement pour le porteur un droit à un certain capital. L'ancienne dette passive a été convertie en 1851, et la dette différée 3 p. 0/0 en 1867.

Des obligations 8 p. 0/0 (*pagarès*) viennent s'ajouter en 1867 aux catégories déjà nombreuses de titres espagnols négociés en France. Les obligations de la ville de Madrid y font également leur apparition, ainsi que les obligations hypothécaires 6 p. 0/0 1876. Avant la révolution de septembre 1868, le capital nominal de la dette espagnole s'élevait à environ 3,390 millions, dont 1,875 millions en extérieure et 1,515 millions en intérieure. Le gouvernement du roi Amédée grossit ce capital de 575 millions, mais ne reçut en échange que 167 millions effectifs. Le gouvernement républicain qui suivit émit des titres de rente pour un chiffre nominal de 1,403 millions. Ces diverses émissions furent faites en rentes extérieures, si bien que, de 1868 à 1873, cette catégorie de dette avait plus que doublé : le service en exigeait 115 millions au lieu de 50 à la fin du règne d'Isabelle. Durant la même période, la dette intérieure avait suivi une progression analogue. Le total de la dette inscrite atteignait en juin 1874 près de 10 milliards et demi, le service en exigeait une annuité de 328 millions, c'est-à-dire à peu près 3 p. 0/0 sur le capital nominal. Mais, comme une bonne partie de ces rentes avait été aliénée à des prix variant entre 20 et 30 p. 0/0, le taux réellement payé par le trésor ressortait à environ 12 p. 0/0. Ce système de l'État espagnol d'emprunter à un taux d'intérêt nominal bas, 3 p. 0/0 en général, et de se reconnaître ainsi débiteur d'un capital quadruple de celui qu'il recevait en vendant ses rentes à 25 p. 0/0, avait l'énorme inconvénient de grossir dans des proportions monstrueuses le capital de la dette publique.

La dernière refonte en remonte à 1881, alors que furent créés les types de rente actuels. Comme ils n'ont pas depuis lors subi de modifications, que le service, tant en Espagne qu'à l'étranger, s'en est toujours poursuivi sans difficulté ni retard, il convient de donner quelques détails sur cette vaste opération menée à bonne fin par le ministre Camacho. Le gros de la dette était alors représenté par des

titres de rente 3 p. 0/0 extérieure et intérieure. Le service des intérêts, après avoir été entièrement suspendu sous le roi Amédée et la République, avait été repris sous la monarchie restaurée d'Alphonse XII, à raison de 1, puis 1.25 p. 0/0, et devait être relevé successivement, de façon à revenir, dans un temps donné, au taux originaire de 3 p. 0/0. Camacho jugea qu'il valait mieux refondre la dette et en augmenter le rendement, de façon à en diminuer le capital nominal. Au type 3 il substitue le type 4 p. 0/0; à chaque porteur de 3 francs de rente, qui ne touchait alors que 1 fr. 25 cent. de rente, il donne 1 fr. 75 de rente, soit au type de 4 p. 0/0 adopté pour les nouveaux titres, un capital de 43 fr. 75 cent. Il crée ainsi un capital nominal d'environ 2 milliards de francs de dette extérieure et 2 milliards de pesetas de dette intérieure. On sait que l'unité monétaire espagnole actuelle est la *peseta* ou piécette, pièce d'argent contenant autant de métal blanc que notre pièce de 1 franc. La pièce d'or de 20 pesetas est également identique à notre pièce de vingt francs.

En dehors de ces 4 milliards de dette 4 p. 0/0, la dette espagnole comprend une grande variété de types, parmi lesquels nous citerons la rente 4 p. 0/0 amortissable intérieure, dont la création remonte à l'année 1881, dont le capital s'élève encore à environ 1,500 millions et dont 400 millions sont la propriété de la banque d'Espagne; le 5 p. 0/0 intérieur, et diverses catégories d'obligations du trésor. Nous rappellerons que les coupons de la dette intérieure sont frappés d'un impôt de 1 p. 0/0 (taxe générale sur le revenu mobilier) et d'un timbre annuel de 1.25 p. 0/0, soit ensemble 2.25 p. 0/0, si bien qu'un titre de 4,000 pesetas de rente donne en réalité à son possesseur un revenu de 3,910 pesetas.

Il convient de mentionner ici la dette cubaine, ou du moins la partie de cette dette qui a été garantie par l'Espagne et qui se compose de deux catégories de titres : les extérieurs et les intérieurs. Les premiers comprennent ce qu'on appelle les billets hypothécaires inscrits à la cote de Paris, dont il a été fait deux émissions : celle de 1886 se composait de 1,240,000 billets de 500 francs l'un rapportant 30 francs d'intérêt l'an, c'est-à-dire 6 p. 0/0; ils sont garantis par divers produits de l'île de Cuba et par le revenu général de la nation espagnole. Les billets 5 p. 0/0 de 1890, qui rapportent 25 francs, sont au nombre de 1,750,000 ; ils sont garantis par le produit des douanes et tous autres revenus de l'île de Cuba ainsi que par la nation espagnole. De ces derniers billets, 340,000 ont été destinés au rachat d'une partie de la dette flottante de l'île et 1,410,000 à la conversion des billets 6 p. 0/0. Jusqu'à ce jour

625,000 seulement ont été émis à la bourse; mais un certain nombre ont été donnés par le gouvernement en nantissement d'avances qu'il s'est fait consentir pour la guerre cubaine. En dehors de ces titres extérieurs, il existe d'autres dettes cubaines provenant en partie de la consolidation d'arriérés dus pour soldes, pensions, fournitures et autres causes remontant à l'avant-dernière insurrection. Ces arriérés étaient représentés par des bons dits *abonarès*, dont l'échange se poursuit lentement à travers les retards et les formalités de la bureaucratie espagnole.

En résumé, la dette consolidée s'élève en capital à 6 milliards, et le service en exige 300 millions par an environ. La dette du trésor proprement dite s'élève à 1 milliard, avec une charge annuelle d'intérêt de 40 millions.

Pour faire face aux charges de ses budgets, dont le fardeau grossissait d'année en année par suite de la vertigineuse augmentation de la dette, l'Espagne n'avait, en dehors de ses revenus normaux, qu'une seule ressource extraordinaire, le produit de la vente des biens nationaux, c'est-à-dire un ensemble de propriétés civiles et religieuses ayant appartenu aux corporations, aux communes, à l'Église, et qui se vendaient aux enchères publiques. Ces ventes se faisaient d'abord payables en dix annuités, puis à des termes plus longs : le premier terme était versé comptant; pour les autres, l'acquéreur remettait des billets à l'ordre de l'État, des *pagarès*, dont la négociation a servi constamment à alimenter les caisses du trésor. Mais le gouvernement ne s'est pas borné à négocier les pagarès représentant des ventes réellement effectuées; il a essayé d'en créer sur la base des biens nationaux encore invendus, qui furent désignés du nom de *bonos*. Ces ventes se continuent encore aujourd'hui : mais les négociations de pagarès et de bonos ont été suspendues.

III

BUDGET

Pour nous rendre compte de la situation actuelle, consultons le document qui nous en donnera la meilleure idée, c'est-à-dire le budget. Nous connaissons déjà, par l'analyse sommaire que nous venons de faire de la dette, la principale des charges de l'État. Avant d'examiner les autres dépenses, étudions les ressources; et, de l'examen des impôts tels qu'ils sont établis, nous déduirons les réformes qu'il serait possible d'introduire, les sacrifices nouveaux qui

pourraient être demandés au pays, sans nuire à son développement économique.

L'année budgétaire espagnole va du 1er juillet au 30 juin suivant. Le dernier budget voté par les Cortès pour l'année 1896-97 a été sanctionné par la reine régente le 30 août 1896. Il ouvre des crédits jusqu'à concurrence de 761 millions de pesetas et évalue les recettes à 769 millions. Il fixe au quart des dépenses le chiffre maximum de la dette flottante qui pourra être contractée à nouveau, sauf le cas de guerre ou de danger public. En voici la décomposition :

Dépenses.

CHARGES GÉNÉRALES DE L'ÉTAT

	Millions.
I. MAISON ROYALE	9.5
II. PARLEMENT	1.7

III. DETTE PUBLIQUE.

1° Dette de l'État :

Dette consolidée.	Dette perpétuelle 4 0/0 extérieure.	78.8	
	Dette perpétuelle 4 0/0 intérieure et inscriptions non transférables appartenant à des corporations civiles.	94	
Dette amortissable.	Intérêts de la dette amortissable 4 0/0.	64.2	
	Amortissement de ladite	37.2	
	Commission 1/4 0/0 à la Banque d'Espagne pour le service de certains emprunts	1.3	
Prévision pour perte au change sur le service de la dette extérieure		12	

2° Dette du Trésor :

Annuité pour intérêt et amortissement de l'avance sur vente du mercure	5.5	
Intérêt et amortissement de l'avance de la Société fermière des tabacs	3	
Service de la dette flottante	18.5	
Intérêts sur dépôts de cautionnements	3.3	
Divers	0.4	
		318.2
A reporter		329.4

Report.......		329.4
IV. Charges de justice..		1.4
V. Classes passives. — Mont-de-piété militaire...........	12.1	
Mont-de-piété civil................	8.5	
Pensions de la guerre, de la marine, des décorés....................	29	
Fonctionnaires de tous les ministères.	5.7	
Retraités........................	1	
		56.3

CHARGES DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS :

1° Présidence du conseil des ministres et Conseil d'État...		0.9
2° Ministère des affaires étrangères (Estado)............		4.7
3° Ministère de grâce et justice :		
Obligations civiles............................	13.4	
Obligations ecclésiastiques....................	40.6	
		54
4° Ministère de la guerre :		
Service général..............................	122.6	
Garde civile (gendarmerie)....................	17.2	
Divers.......................................	0.4	
		140.2
5° Ministère de la marine..................................		23.4
6° Ministère de l'intérieur (Gobernacion).................		27.4
7° Ministère de l'instruction et des travaux publics :		
Administration centrale......................	1	
Instruction publique.........................	12.2	
Bâtiments civils.............................	3.6	
Agriculture, industrie et commerce............	4.5	
Travaux publics, personnel et matériel.........	5	
Routes : travaux neufs et d'entretien..........	36.4	
Chemins de fer et canaux.....................	3.4	
Navigation maritime..........	9.3	
Géographie, statistique, poids et mesures, divers.	2.7	
		78.1
8° Ministère des finances :		
Administration centrale......................	4.3	
— provinciale.....................	9.1	
Manufactures (monnaie, timbre, mines d'Almaden, salines de Torrevieja)........................	0.4	
Frais généraux...............................	2.4	
		16.2
A reporter......		732

Report		732.
9° Frais de recouvrement des contributions et revenus publics :		
Contributions directes	4.1	
— indirectes	3	
Monopoles et autres exploitations d'État	4	
Propriétés de l'État	1.8	
Douaniers, autres agents et divers	15.5	
		28.4
10° Colonie de Fernando-Po		1
Total des dépenses		761.4

Recettes.

Dons et contributions directes :

		Millions
Don de la Reine au nom de la famille royale	1	
Don du clergé et des moines	3.4	
Impôt sur les immeubles, cultures et troupeaux	160	
Contribution industrielle et commerciale	45	
Droits régaliens et de transmission	34.5	
Droits miniers	3.5	
Impôts sur titres nobiliaires et cédules personnelles	8.2	
Impôts sur traitements et honoraires de fonctionnaires	24	
Impôts sur paiements de l'État, des provinces et municipalités.	5.5	
Droits des ports des Canaries	0.5	
Impôt sur voitures	0.7	
Contribution des provinces basques et de la Navarre	6.6	
Impôt de 1 1/4 0/0 sur intérêts de la dette intérieure	3	
		295.9

Contributions indirectes :

Douanes	124	
Consulats	2	
Impôts de consommation et spécialement sur le sel	85	
Spiritueux	4	
Sucre	16.2	
Denrées coloniales	11	
Impôt sur transports de voyageurs et marchandises	13.2	
Timbres-poste, télégraphiques et autres	49	
Explosifs	1	
		305.4
A reporter		601.3

Report.......		601.3
Monopoles et services exploités par l'État :		
Tabacs	95	
Allumettes phosphoriques	4.3	
Loterie : produit net	24	
Monnaie	3	
Divers	1.8	
		128.1
Propriétés et droits d'État :		
Salines de Torrevieja	0.7	
Mines d'Almaden et Linares	7.3	
Produit des propriétés, canaux, etc	1.5	
Revenus des biens du clergé et de la *Cruzada*	2.8	
Droits divers (rente des propres, forêts, contributions des chemins de fer à leur inspection, subvention des administions provinciales et municipales)	6.2	
		18.5
Ventes de biens nationaux		4.2
Recouvrements du Trésor :		
Rachat du service militaire	12.7	
Diverses rentrées	4.5	
		17.2
Total des recettes		769.3

IV

ANALYSE DES RECETTES

Si nous essayons de grouper les recettes du Trésor espagnol d'après leur origine, nous voyons que les deux cinquièmes sont fournis par les impôts directs; deux autres cinquièmes par les douanes et contributions indirectes; un dernier cinquième par les monopoles et services que l'État exploite, par ses propriétés et revenus spéciaux. Parmi les contributions directes, nous relèverons le « don » d'un million fait par la Reine régente au nom de la famille royale et qui équivaut à une réduction de la liste civile; le don du clergé, qui rappelle notre moyen âge; l'impôt sur les titres nobiliaires et la rubrique spéciale consacrée aux provinces basques et à la Navarre, qui vivent sous un régime de faveur, à peu près comme notre île de Corse. Les

cédules personnelles sont une sorte de taxe de capitation due en principe par tout citoyen. Les contributions indirectes présentent deux articles principaux, les douanes et le sel. Ce dernier est soumis à un droit qui représente environ 4 francs par tête d'habitant ; le sucre et les spiritueux sont relativement très peu taxés. L'impôt sur les transports est analogue à celui qui n'a été supprimé chez nous qu'il y a peu d'années.

Parmi les revenus des monopoles, le tabac figure pour une centaine de millions. Il a été affermé par contrat passé en 1887 avec *la Compania arrendataria de Tabacos* et renouvelé avec elle en 1896 (loi du 30 août) pour une période de vingt-cinq ans. La Compagnie s'est obligée à payer à l'État une rente annuelle de 95 millions, et, si les bénéfices liquides dépassent cette redevance fixe, à lui verser en outre 50 p. 0/0 de l'excédent entre 95 et 100 millions, 60 p. 0/0 de 100 à 110, 70 p. 0/0 de 110 à 120, et 80 p. 0/0 de tout ce qui dépasserait 120 millions.

La Compagnie fermière des tabacs est en outre chargée, pour toute la durée de son contrat, du transport, de la garde, de la vente et des recherches relatives au timbre. Elle perçoit une commission de 5 p. 0/0 jusqu'à une recette de 45 millions, de 50 p. 0/0 pour la recette de 45 à 50 millions, de 20 p. 0/0 sur celle qui dépasse 50 millions. Elle reçoit un tiers des amendes infligées à la suite de fraudes découvertes par ses employés.

La compagnie a consenti à l'État une avance de 60 millions au taux de 5 p. 0/0, remboursable en vingt ans à partir de l'an 1902 : à cet effet le trésor paiera 3 millions par an pour intérêt dès l'année courante, et vingt annuités de 1,814,536 piécettes à partir de 1902.

Jusqu'en 1888, l'alcool était, au point de vue fiscal, compris dans les comestibles, boissons et combustibles soumis à l'impôt de consommation. La législation présume un chiffre de consommation de chaque article par habitant, classe en séries les centres de population, grève chaque unité de poids ou de mesure d'une taxe proportionnelle et multiplie le type d'impôt de chaque série par la population. On détermine ainsi la contribution que chaque commune doit à l'État; les municipalités (*ayuntamientos*) ont le droit d'exiger des contribuables une somme égale pour le budget communal [1]. Les modes de perception varient.

La loi du 15 juin 1888, votée sur la proposition du ministre Lopez Puigcerver, frappa d'un impôt de 75 centimes par degré et par hectolitre tout alcool importé ou produit dans le pays. Mais, appli-

1. Duc d'Almodovar, *le Régime de l'alcool en Espagne.*

quée avec faiblesse par le gouvernement, elle ne donna pas le quart des résultats attendus : 11 millions au lieu de 50. Aussi fut-elle remplacée dès l'année suivante par celle du 17 juin 1889, qui supprima l'impôt sur l'alcool de raisin, les patentes de vente et le *drawback* bonifié aux exportateurs. L'impôt sur tous autres alcools, de provenance étrangère ou nationale, fut réduit à 25 pesetas par hectolitre, quel qu'en fût le degré. Les alcools nationaux ne payaient plus d'après le volume de matière première bouillie, mais par quantité de liquide sortant de la fabrique. On rétablissait l'impôt de consommation supprimé par la loi de 1888. Cet état de choses dura jusqu'en 1892, époque à laquelle la loi de finances établit un impôt sur toute espèce d'alcool, à raison de 0, 25 peseta par degré et par hectolitre pour alcools de vin; une peseta par degré et par hectolitre pour les alcools de matières autres que le raisin, de provenance étrangère ou nationale, avec un traitement de faveur pour les alcools des colonies espagnoles. L'administration exerce les fabriques.

La loi de finances 1893-94 modifia de nouveau l'impôt en conservant le principe que toute distillation est soumise à l'impôt. La distillation du vin et des résidus de raisin est assujétie au paiement des patentes de fabrication sur la base de la contribution industrielle, qui peut varier du simple au triple suivant la perfection des appareils. La loi du budget 1895-96 établit que la patente de fabrication ne peut être inférieure à la cote de contribution industrielle, mais ne saurait en excéder le triple.

Les résultats de cet impôt sont des plus maigres et n'atteignent pas 2 millions et demi : le budget actuel les évalue à 4 millions. Sans recourir aux projets de monopole soit de rectification, soit de vente, qui n'ont pas manqué d'être proposés en Espagne comme dans d'autres pays, il est aisé de comprendre que des revenus beaucoup plus considérables pourraient être tirés de l'alcool. Il suffit de voir ce qu'il rend dans les autres grands pays pour se rendre compte de la marge qui existe et qui permettrait au trésor espagnol de se procurer des ressources notables, sans bouleverser les habitudes des contribuables ni les écraser sous des charges exagérées.

Une autre ressource provient de la loterie, qui a pendant longtemps alimenté les budgets de divers pays en Europe et qui, même chez nous, n'a disparu qu'en 1836. Le mécanisme de la loterie espagnole est le suivant : l'État prélève 30 p. 0/0 du montant des billets vendus, et perçoit un impôt de 1 p. 0/0 sur les lots : le remboursement de ceux-ci se prescrit par un an, ce qui en moyenne procure encore à l'État un bénéfice additionnel de 10 p. 0/0, montant ordinaire des lots non réclamés. Voici, par exemple, comment se règle le compte

de la loterie de Noël, la principale de celles qui ont lieu dans le courant de l'année. Elle se compose de 54,000 billets à 500 pesetas l'un, qui produisent 27 millions de piécettes. L'État paye, en lots, parmi lesquels un lot de trois millions, et en remboursements au pair, environ 19 millions, en sorte qu'il lui reste un bénéfice immédiat de 8 millions, sans compter les bénéfices supplémentaires que nous venons d'indiquer.

Les ventes de biens nationaux, qui ont pendant si longtemps été une des ressources de l'Espagne, se poursuivent comme nous l'avons indiqué plus haut. La moyenne mensuelle des ventes est de cinq à six cent mille pesetas, dont un cinquième est attribué au budget ordinaire. Les quatre autres cinquièmes sont employés à racheter en Bourse, par voie d'enchères, des titres de rente 4 p. 0/0 intérieure qui sont brûlés. L'État, en échange, délivre des inscriptions nominatives de rente, pour un montant égal, aux communes et autres corporations qui étaient propriétaires des biens nationaux vendus et encaissés. Ces opérations ne se font que très lentement et avec des délais considérables : en 1896 il a été établi un chiffre de 750.000 pesetas d'inscriptions de rentes, attribué à des communes débitrices elles-mêmes du trésor pour arriérés d'impôt. Il a été fait compensation entre cet arriéré et les coupons échus de la rente à délivrer. Lorsque les communes ne sont pas endettées vis-à-vis du trésor, celui-ci retarde encore davantage le règlement. La masse des biens nationaux à vendre est encore énorme. On estime à 300 ou 400 millions les pâturages communaux : il est vrai que le principe de savoir s'ils doivent être considérés ou non comme biens nationaux est en litige. Les forêts de l'État et des communes valent peut-être trois milliards.

Parmi les revenus des propriétés de l'État figurent les mines d'Almaden pour six millions. Ces mines constituent le gisement de mercure le plus important du monde. Le gouvernement en a affermé, non pas l'exploitation, mais simplement la vente à commission à la maison Rothschild, dont le contrat, expiré en 1896, n'a pas encore été renouvelé. Le fermier consent à l'État une avance, que celui-ci rembourse par annuités. C'est pourquoi nous avons vu figurer aux dépenses, au chapitre de la dette publique, une somme de cinq millions et demi sous la rubrique : annuité pour intérêt et amortissement de l'avance sur la vente du mercure (*azogues*).

Les autres administrations de biens de l'État fournissent une somme de 1,500,000 piécettes; la rente de *Cruzada* 2,670,000; un ensemble de redevances, telles que celles des chemins de fer pour subvenir à l'inspection gouvernementale, la contribution des provinces aux frais d'instruction publique, le vingtième des taxes muni-

cipales, 18,500,000 piécettes; le rachat du service militaire, 13 millions, en sorte que les recettes se résument comme suit :

Dons et contributions directes................	296 millions.
Contributions indirectes......................	305 —
Monopoles et services exploités par l'administrat.	128 —
Propriétés de l'État, recouvrements du trésor..	40 —
Total..............................	769 millions.

V

ANALYSE DES DÉPENSES

Nous connaissons déjà la principale des dépenses, celle du service de la Dette, dont le trait le plus intéressant est la part relativement large faite à l'amortissement. On sait que les États modernes empruntent sous deux formes : rentes perpétuelles, dont ils s'engagent à payer les intérêts, sans être jamais tenus d'en rembourser le capital; rentes amortissables, qui sont au contraire amorties dans un délai plus ou moins long. Certains pays, comme la Russie, n'ont guère contracté de dettes qu'en dotant chaque émission d'un fonds d'amortissement, grâce auquel le capital en diminue tous les ans. Il faut louer la sagesse de cette façon de procéder. La France au contraire, en dehors de ses quatre milliards de rentes amortissables, n'a que des rentes perpétuelles. L'Angleterre, dont la dette est perpétuelle, transforme tous les ans un certain nombre d'inscriptions en rentes viagères, qui diminuent d'autant le capital restant dû. L'Espagne a les deux types : pour le budget 1896-97 elle a prévu 37 millions de piécettes au chapitre de l'amortissement du 4 p. 0/0 et 8 millions et demi pour les annuités destinées à éteindre les prêts du concessionnaire d'Almaden et de la société fermière des tabacs.

Ce que la langue officielle espagnole appelle les classes passives, c'est-à-dire les pensions civiles et militaires, le mont-de-piété, les retraites de divers fonctionnaires, forme avec la dette, la part essentielle de la première partie du budget des dépenses, désignée sous le titre de charges générales de l'État et qui se résume comme suit :

Liste civile et corps législatifs................	11 millions.
Dette publique...........................	318 —
Charges de justice et classes passives.........	58 —
Total..............................	387 millions.

Les obligations des départements ministériels comprennent la présidence du conseil pour un million, le ministère des affaires étrangères (*estado*) pour cinq, celui de grâce et de justice pour treize du chef de l'administration civile et quarante au titre ecclésiastique. Le ministère de la guerre demande 140 millions, dont 123 pour l'armée et 17 pour la garde civile, corps d'élite qui représente la gendarmerie en Espagne; la marine 23 millions; l'intérieur (*gobernacion*), qui a dans ses attributions la police, les postes et télégraphes, 28 millions; l'instruction et les travaux publics (*fomento*), qui comprend les trois ordres d'enseignement, l'agriculture, le commerce, l'industrie, les travaux publics, 78 millions; le ministère des finances, 16 millions pour les services centraux et provinciaux; enfin les frais de recouvrement des revenus publics, y compris l'entretien du corps des douaniers (*carabineros*), s'élèvent à 28 millions, de sorte que cette seconde partie du budget, qui embrasse tous les services ministériels, est de 374 millions : additionnés aux 387 de la première, ils donnent le chiffre de 761 millions de dépenses indiqué plus haut.

Le budget extraordinaire (*presupuesto extraordinario*) a été créé par les lois du 7 juillet 1888 et 14 juillet 1891. A la première date, il avait été destiné à la construction de navires, d'arsenaux et de travaux de défenses sous-marines. En 1891, son objet fut étendu aux services de matériel de guerre et de travaux publics. La loi du 30 juin 1892 permet d'imputer à ce budget l'excédent, au delà de 6 millions prévus au budget ordinaire, des frais de remise de fonds à l'étranger en vue du paiement du coupon de la dette extérieure, frais que la loi du 5 août 1893 incorpora de nouveau au budget ordinaire. Ce budget avait été alimenté par l'avance de 150 millions consentie par la banque d'Espagne lors du renouvellement de son privilège en 1891 et par l'avance de 84 millions faite par la compagnie fermière des tabacs, au total 234 millions, sur lesquels il en restait 20 disponibles au mois d'avril 1896. En cette année, le ministre a proposé l'ouverture d'un nouveau budget extraordinaire pour six ans, qui serait alimenté par le nouveau prêt de la compagnie fermière des tabacs de 60 millions, l'avance de 104 millions de la maison Rothschild et six annuités de l'impôt de navigation, spontanément offert par les armateurs espagnols, dont le montant annuel est évalué à 12 millions, soit 72 millions. En face de ces ressources d'ensemble 236 millions, se placent les dépenses suivantes :

Reste de l'ancien prêt à rembourser à la Cie des tabacs	29 millions.
Reste de l'emprunt Rothschild de 1870	16 —
Subventions restant à payer aux chemins de fer.	62 —
Armement et matériel de guerre	58 —
Constructions et matériel de marine	71 —
Total égal aux ressources	236 millions.

L'ensemble de ces budgets ordinaire et extraordinaire ne constituerait pas une charge excessive pour l'Espagne, s'il renfermait la totalité des prévisions. Mais les dépenses de la guerre cubaine sont imputées jusqu'à nouvel ordre au compte de l'île elle-même, qui ne saurait y suffire. Il faut prévoir de ce côté un déficit considérable, dont nous parlerons lorsque nous examinerons plus loin le budget spécial des colonies.

VI

BANQUE, MONNAIE ET CHANGE

Il n'est pas possible de faire une étude complète des finances d'un pays sans y joindre celle de son système monétaire et en même temps des lois qui y régissent l'émission du billet de banque, c'est-à-dire de la monnaie fiduciaire. Les deux espèces de monnaies, métallique et de papier, jouent un rôle considérable dans la vie économique du pays, non seulement à l'intérieur, mais aussi au point de vue de ses relations avec le dehors et de ce phénomène si intéressant du change, qui est à la fois le baromètre du commerce international et la pierre de touche de la monnaie du pays : c'est lui en effet qui permet de la comparer aux étalons des autres nations et de lui assigner ainsi sa véritable valeur.

Voyons tout d'abord comment s'est faite en Espagne, jusqu'à ce jour, l'émission de monnaie fiduciaire. Les gouvernements successifs, dont la gestion financière prête le flanc à tant de critiques, ont eu du moins le mérite de s'abstenir presque toujours d'émettre directement du papier-monnaie et ont confié à des établissements particuliers le règlement de la circulation. Il est vrai que, dans les derniers temps, le Trésor a eu recours, sous tant de formes diverses, à l'aide de la banque émettrice, qu'il a ainsi détruit en partie l'effet de la sagesse qu'il montrait en n'usant pas pour son propre compte de la planche à assignats.

La Banque d'Espagne date réellement de 1782, année en laquelle

fut fondée la Banque de San Carlos au capital de 300 millions de réaux, soit 75 millions de francs. Les actions s'élevèrent d'abord à 152 p. 0/0 : mais elle fut ruinée par les avances consenties au Trésor, qui nécessitèrent en 1829 sa réorganisation sous le nom de Banque espagnole de San Fernando. Une banque rivale fut fondée en 1844 sous le nom de Banque d'Isabelle II au capital de 25 millions de francs. Les deux fusionnèrent ensuite sous le nom de Banque de San Fernando, lequel fut à son tour remplacé en 1856 par celui de Banque d'Espagne. L'établissement n'avait pas alors de monopole. C'est en 1874 qu'il lui fut concédé pour trente ans : en échange d'une avance de 150 millions au Trésor, la Banque fut autorisée à émettre jusqu'à 750 millions de billets. Le décret du 19 mars 1874 fixa son capital à 100 millions de pesetas avec faculté de le porter à 150 millions, ce qui fut fait en novembre 1882. Ce chiffre, représenté par 300,000 actions nominatives de 500 piécettes l'une, est inférieur d'un sixième au capital de la Banque de France.

La dernière loi sur la Banque date du 14 juillet 1891 ; elle a prorogé son privilège au 31 décembre 1921 ; elle l'autorise à émettre des billets au porteur jusqu'à concurrence de 1,500 millions de pesetas, à la condition de conserver dans ses caisses, en espèces métalliques ou en lingots d'or et d'argent, une somme égale au tiers des billets en circulation, la moitié au moins de ce tiers devant être en or. Le reste de la circulation et des engagements à vue doit être couvert par le portefeuille et les avances. La Banque avance au Gouvernement sans intérêt 150 millions, qui ne sont pas exigibles avant la date d'expiration du privilège. Le chiffre de la circulation ajouté à la somme des dépôts et comptes courants ne pourra dépasser le total des espèces, des avances et du portefeuille. Continueront à être comprises dans le portefeuille la dette 4 p. 0/0 amortissable, les actions de la Compagnie fermière des tabacs, les obligations et bons du Trésor émis en vertu des lois de 1887 et 1888. Cette dernière stipulation paraît contraire, dans une certaine mesure, au décret organique de 1874, dont l'article 11 interdisait à la Banque de faire des avances au Trésor, sinon contre garanties « solides et aisément réalisables ». Avec une interprétation élastique de cette clause, la Banque s'est engagée largement dans les opérations d'avances au Gouvernement sous des formes diverses. Si en effet nous examinons son bilan au 27 février 1897, nous y voyons une circulation de 1,060 millions, contre une encaisse or de 213, une encaisse argent de 270, un portefeuille d'effets de 203, des prêts pour 233 millions, 393 millions de 4 p. 0/0 amortissable, 266 millions de Bons du Trésor à l'échéance du 30 juin 1897. Le rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de mars 1897

énumère les services que l'établissement a rendus au Trésor : le 16 novembre 1896, elle a ouvert la souscription de l'emprunt 5 p. 0/0 intérieur de 400 millions gagé sur les douanes, qui a permis au Trésor de rembourser à la Banque l'avance de 125 millions gagée par les billets de Cuba, ainsi que celle des 50 millions de décembre 1895 gagée aussi par des billets de Cuba et du Trésor de la péninsule.

Les chiffres du bilan sont loin de ceux du début ; en 1874 la circulation n'était que de 71 millions ; en 1880 elle n'était encore que de 200 millions. Elle suit alors une marche ascendante rapide, augmentant en moyenne de cinquante millions par an.

A côté de ses fonctions d'établissement d'émission, la Banque d'Espagne remplit celle d'encaisser une partie des contributions et d'effectuer le service de trésorerie de l'État. Elle reçoit, pour la perception de l'impôt foncier, une commission de 2.62 p. 0/0 et, pour celle des taxes industrielles et autres, une commission de 3.40 p. 0/0. Elle est spécialement chargée d'appliquer au service de la Dette les contributions qu'elle perçoit en vertu des lois de 1881. C'est ce que rappelle l'article 3 de la loi du 12 mai 1888 ainsi conçu : la Banque continuera à réserver, sur le produit des contributions et impôts qui lui sont versés en exécution des contrats du 10 décembre 1881 et 22 novembre 1882, la somme nécessaire aux intérêts et à l'amortissement des dettes amortissable et perpétuelle 4 p. 0/0, et de l'extérieure amortissable 2 p. 0/0. C'est cette même loi qui a prescrit l'ouverture à la Banque du compte courant du Trésor.

Le système monétaire espagnol est analogue au nôtre, en ce sens que la loi du 19 octobre 1868, votée sous le gouvernement républicain institué après la chute de la reine Isabelle, ordonne la frappe de monnaies d'or et d'argent identiques aux monnaies françaises, l'unité recevant le nom de *peseta* au lieu de franc. L'Espagne déclarait toutefois expressément ne pas se rallier à l'Union latine, bien qu'adoptant le titre, le module et le poids de ses monnaies. La libre frappe de l'or et de l'argent à 900 millièmes de fin était instituée : les pièces d'or de 10 et 20 pesetas que la Monnaie espagnole frappe sans déduction d'aucuns frais sont admises officiellement en France pour 10 et 20 francs. Le gouvernement ne se réservait que la frappe de l'argent divisionnaire à 835 millièmes de fin et celle des monnaies de bronze. Bientôt la baisse du métal argent amena l'Espagne à prendre une décision analogue à celle de la plupart des nations bimétallistes, c'est-à-dire à suspendre la frappe de l'argent. Mais elle ne le fit que pour les particuliers et réserva au ministre des finances un droit dont il n'a que trop usé depuis, celui de monnayer des lingots d'argent. Tout

récemment encore il a acheté pour 5 millions de métal, dont il a fait 10 millions de piécettes. La conséquence de cette infusion constante dans la circulation de pièces de cinq pesetas, jointe à l'augmentation de la circulation de billets au delà de l'encaisse et du portefeuille commercial, a été la détérioration progressive du change espagnol : elle est aujourd'hui d'environ un quart par rapport à notre monnaie, c'est-à-dire que cent pesetas ne valent plus que 75 francs. On conçoit la surcharge qui résulte de cet état de choses pour tous les débiteurs espagnols qui ont contracté des dettes en francs, et au premier rang desquels se trouvent le Trésor et les Compagnies de chemins de fer. Le fait que les Espagnols ne cessent de racheter sur les marchés de Paris et de Londres les titres de leur dette extérieure 4 p. 0/0 perpétuel et billets cubains, diminue cependant peu à peu le chiffre des sommes qui, après avoir été payées au dehors pour coupons, restent à l'étranger; mais il n'en est pas de même pour les titres des chemins de fer. Ici le problème se dresse dans toute sa gravité et a déjà eu des conséquences qu'il est nécessaire d'examiner.

VII

CHEMINS DE FER

Les chemins de fer espagnols ont été presque entièrement construits avec des capitaux et par des ingénieurs français. Nous n'entrerons pas dans le détail de la constitution des trois grands réseaux et nous nous contenterons de les considérer tels qu'ils existent aujourd'hui, à la suite de nombreuses fusions, absorptions et arrangements de toute sorte. Le Nord-Espagne, fondé en 1858, possède la ligne internationale d'Irun à Madrid, diverses lignes allant de la capitale vers le nord et le nord-ouest; le réseau des Asturies, qui mène aux ports de l'Atlantique : Bilbao, Santander, la Corogne; vers l'est, il dessert la Navarre, l'Aragon et la Catalogne, Pampelune, Saragosse, Huesca, Barcelone et Tarragone; il descend au sud jusqu'à Valence et rejoint le réseau du Madrid-Saragosse-Alicante à la Encina. Le réseau comprend environ 3,000 kilomètres à voie plus large que la nôtre, comme celle de presque tous les chemins de fer de la péninsule. Les concessions ont une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la mise en exploitation. Le capital-actions est de 245 millions de francs représentés par 490,000 titres de 500 francs. Les obligations sont nombreuses : elles se composent de deux catégories : les obligations proprement dites du Nord-Espagne, ayant cinq rangs d'hypothèques

successives sur le réseau, et des obligations hypothéquées sur telle ou telle partie du réseau spécialement dénommée : la loi espagnole exige en effet, chaque fois qu'hypothèque est prise, que mention soit faite du nombre et du capital des titres qui reçoivent le gage et que la partie de la ligne affectée soit désignée. C'est ainsi qu'il a été créé environ 663,000 obligations de priorité ou première hypothèque, 268,000 de deuxième, 50,000 de troisième, 50,000 de quatrième et 100,000 de cinquième hypothèque. Les obligations spéciales de Pampelune-Barcelone ont été créées au nombre de 215,000; celles de Barcelone priorité au nombre de 235,000; celles de Ségovie à Medina del Campo au nombre de 20,600. Les obligations du réseau Asturies-Galice-Léon se divisent en 249,300 de première, 100,000 de deuxième et 60,000 de troisième hypothèque. La Compagnie du Nord de l'Espagne a de plus garanti un intérêt annuel de 15 francs à 50,000 actions estampillées de la Compagnie des chemins de fer de Lerida à Reus et Tarragone. Ces 2,061,000 titres représentent un capital nominal de plus d'un milliard et un service annuel de plus de 30 millions de francs pour les intérêts seuls, sans parler de l'amortissement.

Une perte au change de 20 p. 0/0 sur cette somme représente 6 millions; une perte de 30 p. 0/0, 9 millions, c'est-à-dire dans le premier cas 2.50 p. 0/0 ou dans le second 3 7/8 p. 0/0 de dividende sur le capital-actions. Depuis 1891 ces dernières n'ont plus rien touché. Mais les charges écrasantes résultant pour la Compagnie de l'engagement d'acquitter les coupons de ses obligations en francs l'amenèrent en 1895 à ne plus les payer qu'en pesetas. C'était évidemment violer le contrat : aussi la Chambre syndicale des agents de change de Paris a-t-elle maintenu une cote spéciale pour les titres dont les porteurs auraient refusé d'encaisser le coupon ainsi réduit, et toutes les obligations du Nord-Espagne sont-elles inscrites sous deux rubriques : l'une, pour celles dont aucun coupon n'a été détaché depuis la dernière échéance payée en francs; l'autre, pour celles dont les coupons se détachent tous les semestres et se payent en pesetas : ces dernières, en termes de bourse, sont dites « jouissance courante ».

Voilà la démonstration la plus claire, prise sur le fait, des résultats de la détérioration du change, résultats qu'il est permis de qualifier de désastreux, à moins qu'on ne juge enviable la situation d'un pays où des entreprises d'intérêt général comme les chemins de fer sont mises dans l'impossibilité de tenir leurs engagements.

La Compagnie des chemins de fer de Saragosse, fondée en 1855 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, étend ses lignes sur

la moitié sud-est de la péninsule, dont elle se partage avec le Nord-Espagne la plus grande surface, suivant une ligne de démarcation Badajoz-Madrid-Saragosse. Son réseau est à peu près égal à celui du Nord : il rayonne à l'est vers Saragosse, au sud-est vers Albacete, Murcie, Alicante, Carthagène; au sud vers Cordoue, Malaga, Séville, Huelva; à l'ouest, vers Badajoz et le Portugal. Son capital-actions est de 178 millions de francs, représenté par 356,000 actions de 500 francs. Son capital-obligations comprend celles proprement dites de Madrid à Saragosse et à Alicante; celles de l'ancien chemin de Cordoue à Séville, et celles de l'ancienne compagnie de Ciudad-Real à Badajoz. Les premières se divisent en 1,291,360 obligations de première, 150,000 de deuxième et 72,630 de troisième hypothèque. Les obligations Cordoue-Séville étaient à l'origine au nombre de 51,184, et celles de Ciudad-Real-Badajoz au nombre de 63,754. L'ensemble de ces 1,600,000 titres, réduits aujourd'hui à 1,400,000 environ par le jeu de l'amortissement, représente un service annuel d'à peu près 26 millions de pesetas pour les intérêts et les remboursements, auxquels se sont ajoutés en 1895 plus de 4 millions pour perte au change et 1,300,000 pesetas pour différence de la piécette au franc résultant des réformes monétaires. Ce dernier article provient du fait suivant. L'ancienne piastre se divisait en 19 réaux et valait 5 fr. 25 environ. Quand la réforme monétaire établit la nouvelle unité, la peseta, elle en fit le cinquième de la piastre, soit 4 réaux, 80. Mais partout où les anciens tarifs inscrivaient une piastre, les tarifs rédigés en monnaie nouvelle n'autorisèrent que la perception de cinq pesetas, au lieu de cinq pesetas et vingt-cinq centimes qui eût été la proportion exacte. De là une diminution d'environ cinq pour cent sur une portion des recettes, qui auraient dû être, par exemple en 1895, supérieures de 1,284,914 piécettes à ce qu'elles ont été, si la transformation des tarifs eût été correctement faite. Cette remarque s'applique également aux autres compagnies.

La Compagnie de Saragosse n'a pas jusqu'à ce jour été contrainte de recourir au même expédient que le Nord-Espagne; elle continue jusqu'à cette heure à faire honneur à ses engagements et à les exécuter dans leur teneur intégrale, en payant les coupons et les amortissements de ses obligations en monnaie française.

La Compagnie des chemins de fer andalous, plus modeste que les deux précédentes, n'a qu'un réseau d'un millier de kilomètres, comprenant deux lignes principales : Séville-Xérès-Cadix et Cordoue-Malaga, reliées par une ligne transversale, et les tronçons Alicante-Murcie avec embranchement sur les salines de Torrevieja, Puente-Genil-Linares, Cordoue-Belmez. Son capital-actions est de 30 millions.

Elle a en circulation environ 280,000 obligations de première série, 100,000 de deuxième. Elle a de plus assumé le service des obligations de 300 francs rapportant 10 fr. l'an (3 1/3 p. 0/0) de l'ancienne Compagnie Séville-Xérès-Cadix, au nombre d'environ 162,000, et des obligations Cordoue-Malaga. A la fin de 1896, la Compagnie a dû faire comme le Nord-Espagne et entrer en arrangement avec ses créanciers pour modifier les conditions de paiement des coupons de ses obligations. Dans le projet de *convenio* présenté à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 28 décembre, le conseil expose le passif de la société envers les tiers et demande que dorénavant l'amortissement des obligations soit suspendu; que les intérêts des obligations soient payés en pesetas : les porteurs recevront des bons (*vales*) représentant la différence entre le montant du coupon payable en francs et la somme payée en pesetas calculée au change du jour, les dits bons devant être amortis au moyen de l'excédent des recettes disponibles après le service des intérêts ainsi établi.

D'autres titres de chemins de fer espagnols circulent encore en France : l'Est, l'Ouest, le Sud de l'Espagne, appelé aussi Linarès-Almeria, ont vu notre cote officielle s'ouvrir à leurs obligations : 34,000 titres de l'Est sont garantis par la compagnie du Nord; 76,612 de l'Ouest sont à revenu variable depuis les arrangements avec les chemins de fer portugais; 96,000 obligations Sud payent momentanément leurs intérêts en bons. Les obligations de Zafra à Huelva se négocient à Lyon, celles de Porto Rico à Paris.

Toutes souffrent de la dépréciation du change, qu'elles contribuent d'ailleurs à déprimer aussi longtemps qu'elles sont aux mains de porteurs qui désirent recevoir à l'étranger les intérêts qui leur sont dus. Car il faut bien observer que, si le paiement en pesetas remet les Compagnies, au point de vue de leur budget, dans la situation où elles étaient lorsque le change était au pair, il n'en oblige pas moins l'Espagne à exporter la somme correspondant au montant des coupons. Mais si le change perd par exemple vingt pour cent, la somme à exporter pour le paiement en pesetas sera d'un cinquième moindre que si le paiement se faisait en francs.

La question des chemins de fer a été depuis plusieurs années l'objet des préoccupations de tous ceux de nos compatriotes qui y ont engagé des capitaux considérables, des banques qui ont placé les titres en France, des administrateurs qui représentent nos intérêts au sein des conseils. A plusieurs reprises ils ont essayé d'obtenir du ministère, soit libéral avec M. Sagasta, soit conservateur avec M. Canovas del Castillo, une compensation pour les compagnies si

éprouvées. On avait notamment suggéré l'idée de prolonger la durée des concessions, de façon à permettre une atténuation sensible de la charge de l'amortissement; mais cette solution, qui eût été suffisante lorsque le change perdait 10 ou 15 p. 0/0, ne le serait plus aujourd'hui que la suspension complète de l'amortissement s'est imposée à plusieurs compagnies et que cette suspension ne leur fournit même pas assez de ressources pour payer en francs le coupon.

Pour donner une idée des pertes infligées à l'épargne française par les difficultés où se trouvent les chemins de fer espagnols, nous mettrons en parallèle les cours cotés à Paris en 1881 sur un certain nombre d'actions et d'obligations et la cote de mars 1897 pour les mêmes valeurs :

	1881.	13 mars 1897.
Action Nord-Espagne	725	88
— Saragosse	622	126
— Andalous	705	78
Obligation Nord-Espagne 1re hypothèque	363	230
— 2e —	342	215
Obligation Pampelune	335	214
— Asturies 1re hypothèque	307	219
— Saragosse —	342	270
— Andalous —	321	202

Au mois de septembre 1896, on crut que la question des chemins de fer allait recevoir une solution. Les Cortès espagnoles avaient adopté un projet de loi autorisant le gouvernement à signer avec les compagnies un arrangement dans le but de prolonger leurs concessions au maximum jusqu'au 1er juin 1980, sous condition que, avec le concours et l'intervention des dites compagnies ou de leurs représentants, ou des établissements de crédit avec lesquels elles sont en relations, le Gouvernement conclût une opération de crédit d'un milliard de pesetas. Mais aucun pas n'a été fait depuis lors; au lieu d'avoir recours à un emprunt extérieur, le Trésor espagnol a placé, avec grand succès d'ailleurs, en novembre 1896, un emprunt intérieur de 400 millions 5 p. 0/0 gagé par les douanes, et les négociations ne semblent pas avoir été reprises avec les compagnies de chemins de fer. La situation ne cesse cependant de s'aggraver pour ces dernières. Le taux moyen du change avec la France qui avait été en 1888 de 2.17 p. 0/0, en 1889 de 3.65, en 1890 de 4.51, en 1891 de 7 p. 0/0, en 1892 de 16.85, en 1893 de 19.21, en 1894 de 20.30, est aujourd'hui de 28 p. 0/0. Dans les trois années 1892-1894, la seule Compagnie du

Nord de l'Espagne a été condamnée de ce chef à une dépense supplémentaire de 22 millions.

La compagnie des chemins de fer andalous, dans son rapport à l'assemblée générale extraordinaire de décembre 1896 convoquée pour approuver l'arrangement à intervenir avec les obligataires, afin de substituer le paiement des coupons en pesetas au paiement en francs, résume comme suit la situation :

« Nous n'avons cessé de négocier depuis 1891 avec le gouvernement espagnol; chaque année nous avons attiré son attention sur les embarras que la hausse du change causait à votre compagnie. Nos négociations, plusieurs fois sur le point d'aboutir, ont toujours échoué au dernier moment, bien que nous nous soyons attachés à faire ressortir que nous ne demandons aucun sacrifice au Trésor et que nous ayons sollicité, pour les industries de transport si utiles au pays, un appui analogue à celui consenti aux autres industries nationales... nous succombons aujourd'hui sous l'écrasante charge du change, qui nous a coûté depuis 1891 cinq millions. »

C'est donc bien là qu'est le mal, et le mal tout entier. En 1895 le coefficient d'exploitation du Nord ne s'est pas élevé à 45 p. 0/0 des recettes, celui du Saragosse à 40 p. 0/0, celui des Andalous à 47 p. 0/0. Des chemins de fer gérés dans ces conditions appartiennent à la catégorie des entreprises industrielles bien dirigées et donneraient de beaux résultats à leurs actionnaires si le change ne venait bouleverser leur situation de fond en comble. Il y a là un phénomène anormal, indépendant de la volonté de ceux qui administrent et qui a servi au XIXe siècle à mettre en relief de la façon la plus saisissante les résultats complexes et imprévus de l'intervention et du transport des capitaux d'un pays dans un autre. C'est un chapitre entièrement nouveau qui s'est ouvert dans l'histoire des relations économiques internationales de l'humanité. Les Français, qui ont fait franchir les Pyrénées à leurs épargnes, eussent préféré voir l'expérience se poursuivre sur un autre terrain. Ils ne joindront point leur voix à celle des bimétallistes, qui s'imaginent que la mauvaise monnaie est un bienfait pour les pays qui s'en servent. Justice a d'ailleurs été faite de cette étrange théorie, qui voit le nombre de ses adeptes diminuer de jour en jour.

Le Japon, qui vient d'adopter l'étalon d'or, s'est à lui seul chargé de la réfuter, en renonçant à ce change avarié et incertain qu'on s'obstinait à représenter comme le facteur principal de ses merveilleux progrès.

VIII

LES BUDGETS COLONIAUX

Il nous reste à jeter un coup d'œil sur les budgets coloniaux, dont l'examen complétera l'ensemble que nous nous sommes proposé d'étudier. En présentant aux Cortès le 30 juin 1896 le budget de Cuba, le ministre d'outremer, Tomas Castellano y Villarroya, disait à bon droit que ce n'était pas une tâche aisée. Pour essayer d'alimenter, au moins dans une certaine mesure, le crédit illimité ouvert au gouvernement dès le début de l'insurrection afin de rétablir l'ordre dans l'île, le ministre expose qu'il n'a pas voulu augmenter les charges de la propriété rurale, si éprouvée par la guerre; il porte à 18 p. 0/0 l'impôt sur les maisons des villes, augmente les droits de timbre, met un impôt sur les traitements des fonctionnaires, une retenue sur les honoraires des notaires; il rétablit l'impôt de consommation, augmente de 15 p. 0/0 la contribution industrielle, frappe d'un nouvel impôt la consommation du tabac à l'intérieur. Le budget se résume en :

DÉPENSES

	Millions.
Obligations générales (administration centrale, pensions, retraites, dette)	14.2
Grâce et justice	1.1
Guerre	6.1
Finances	0.7
Marine	1.7
Intérieur (Gobernacion)	4.5
Instruction et travaux publics	0.8
	28.6

RECETTES

Impôts et contributions	11.2
Douanes	12
Fermes	2.6
Loteries	1.9
Biens de l'État	0.1
Rentrées éventuelles	0.1
	27.9

La dette consolidée de Cuba se compose essentiellement de deux catégories de titres, qui se négocient sur le marché de Paris : en vertu des lois des 25 juillet 1884 et 13 juillet 1885, un décret royal du 10 mai 1886 a créé pour le remboursement de la dette flottante et la conversion des titres des dettes de Cuba, 1,240,000 billets hypothécaires de cinq cents francs l'un, rapportant un intérêt à 6 p. 0/0 et représentant un capital de 620 millions de francs. Quatre ans plus tard, en vertu de l'autorisation édictée par la loi du 18 juin 1890, un décret royal du 27 septembre suivant a décidé l'émission de 1,750,000 billets hypothécaires de cinq cents francs l'un, rapportant 5 p. 0/0 d'intérêt. De ces 875 millions, 170 sont applicables au rachat d'une partie des billets de guerre et au remboursement de la dette flottante de l'île, et 705 millions étaient destinés à la conversion en 5 p. 0/0 des billets hypothécaires 6 p. 0/0 de 1870. Mais après que l'insurrection eut éclaté, les Cortès ont autorisé le Gouvernement à en disposer pour faire face aux besoins militaires en même temps qu'elles lui ouvraient un crédit extraordinaire par la loi du 29 mars 1895. Le compte de la campagne cubaine du 1er mars 1895 au 31 décembre 1896 s'élève à 400 millions de pesetas environ, fournies presque en totalité par des avances consenties par le trésor de la péninsule. On calcule que les dépenses mensuelles atteignent maintenant 30 millions de pesetas environ.

La circulation ordinaire de l'île de Cuba, avant le dernier soulèvement, c'est-à-dire le commencement de 1895, avait été régularisée dans les meilleures conditions. Le papier-monnaie à cours forcé, émis lors de l'insurrection réprimée sous le règne d'Alphonse XII, avait été successivement remboursé. La circulation monétaire était dès ce moment basée sur l'or, l'argent ne servant que comme monnaie divisionnaire pour les paiements inférieurs à 50 piastres. Le change sur la Havane faisait prime à Madrid. Mais les événements ont de nouveau tout bouleversé dans l'île, si bien qu'il est difficile à l'heure actuelle de préciser le régime monétaire.

Ce qui contribue malheureusement beaucoup aux difficultés économiques de l'île, c'est la diminution énorme et inévitable des transactions. L'exportation a décru dans une proportion qu'il est aisé de concevoir, si l'on se souvient que la récolte de sucre à Cuba, qui dépassait un million de tonnes en temps ordinaire, n'a pas atteint le quart de ce chiffre pour 1896. Le général Weyler n'a pas cru devoir permettre les travaux dans les champs de canne, de peur de donner aux insurgés l'occasion de lever des tributs sur les planteurs.

La guerre désole une autre partie du domaine colonial. Les Philippines sont, comme la plupart des possessions espagnoles d'outre-

mer, un pays dont le sol est riche. Elles produisent du sucre, du tabac, du café, un chanvre d'une qualité toute spéciale qui se nomme *abaca*. Mais l'apathie des neuf millions d'indigènes qui peuplent l'archipel est telle que la culture se fait en partie par des Japonais immigrés, tandis que le petit commerce est aux mains de 150,000 Chinois. Le change sur l'Espagne est à une perte considérable, qui s'est élevée jusqu'à 60 p. 0/0 à la fin de 1894.

La situation se présente sous un jour beaucoup plus riant dans une autre île espagnole. Le dernier budget de Porto Rico a été soumis aux Cortès le 27 juin 1896 par le ministre d'outre-mer, qui se félicite de la situation prospère de l'île; elle n'a pas de dette, son trésor est bien garni. Depuis 1880 les recettes sont en progression constante et ont passé de 3 millions et demi à 5 millions de piastres, tandis que les dépenses ne s'élèvent qu'à 4 millions. Le ministre profite de cette remarquable situation pour proposer la suppression de l'impôt de consommation et de la retenue imposée aux fonctionnaires sur leurs traitements. Il applique l'excédent d'encaisse de 1,500,000 piastres à des dépenses militaires, fortifications, artillerie, acquisition de fusils Mauser, et à une subvention à donner à un chemin de fer à voie étroite.

Malheureusement pour l'Espagne, ce tableau agréable n'est vrai que d'une faible part de son empire colonial. Il semble qu'une loi inéluctable lui arrache successivement tous les joyaux de cette couronne qui enveloppait jadis l'univers. La race a subsisté, souvent forte et énergique : elle a, avec les Anglo-Saxons et les Portugais, peuplé les deux Amériques, mais les colons ne veulent plus dépendre de la mère patrie. Au point de vue économique et financier, la possession de Cuba n'est plus aujourd'hui que d'une utilité douteuse à la métropole. Elle est grevée d'une dette telle que ses revenus, même en temps normal, seraient à peine suffisants pour l'acquitter. Les plantations de sucre et de tabac, source principale de la richesse, sont en partie détruites. L'Espagne avait bien à la Havane un débouché pour ses fonctionnaires, qu'elle envoyait y faire fortune, et pour ses marchandises qu'elle forçait les Cubains d'acheter, grâce à des droits différentiels. Mais l'obligation d'entretenir une armée et une marine nombreuses, que sa situation continentale lui eût permis de réduire notablement, lui impose des sacrifices au moins égaux, sinon supérieurs, aux avantages directs ou indirects que nous venons d'indiquer. A l'heure actuelle, c'est donc la question d'honneur national qui est en jeu. Doit-elle se poser vis-à-vis d'une colonie peuplée de fils du même sang comme elle le ferait en face de l'étranger? Nous souhaitons à nos voisins transpyrénéens, dont nous admirons plus que per-

sonne les nobles et généreuses qualités, de conserver assez de sang-froid pour examiner le problème sous cette face, qui leur permettrait peut-être de lui donner une solution moins ruineuse et moins cruelle que la lutte sans merci qui se poursuit là-bas.

IX

CONCLUSION

Afin de juger impartialement les finances espagnoles, il faut oublier pour un instant les difficultés nouvelles qui viennent de naître de l'insurrection cubaine et faire abstraction des dépenses qu'elle entraîne. Le 20 juin 1896, le ministre Navarro Reverter soumit aux Cortès un rapport sur la marche des budgets pendant les vingt dernières années. Il divisait son travail en deux périodes égales : les dix années du règne d'Alphonse XII de 1875 à 1884, et les dix premières années de celui de son fils Alphonse XIII, sous la régence de la reine Marie-Christine, 1885-1894. Des tableaux nous montrent le progrès des recettes pendant la première période, alors que les contributions directes passent de 209 à 267 millions, les contributions indirectes de 161 à 256, les monopoles de 135 à 214, et que parallèlement les produits des domaines et rentrées extraordinaires tombent de 108 à 37 millions. Les ressources normales se sont donc développées, tandis que les budgets sont de moins en moins alimentés au moyen de ressources exceptionnelles, ce qui est évidemment un symptôme favorable. Au total, les recettes budgétaires ont passé de 658 à 792 millions. Durant le même décennat, les dépenses ont crû de 797 à 890 millions; mais la guerre demande 170 millions de moins, ce qui permet de consacrer 37 millions de plus aux travaux publics et 40 millions de plus aux finances et frais de perception. Le déficit était encore de 100 millions pour l'exercice 1884-85.

Si nous nous livrons au même examen pour les dix années suivantes, 1885-1895, nous observons que le produit des contributions directes reste stationnaire à 256 millions; celui des contributions indirectes passe de 267 à 285. Les recettes totales, au lieu de 795 millions en 1885-96, ne sont plus que de 754 en 1894-95. Mais cette diminution apparente correspond en réalité à une augmentation. Car, au lieu de faire figurer, comme au début de la période, la recette des tabacs et de la loterie pour la totalité des sommes encaissées, on ne porte plus en compte que le bénéfice net de ces deux opérations. La différence représente une somme de 100 millions qui se trouve en

moins aux dépenses. En tenant compte de cette différence, on trouve que les dix années de régence ont fait entrer dans les caisses du trésor 537 millions de plus que les dix années du règne précédent. Les dépenses, de 1885 à 1895, tombent de 895 à 779 millions, en partie pour le motif que nous venons d'indiquer. Le déficit annuel, à la fin de la période, était réduit, de 141 en 1889, à 25 millions en 1895, chiffre très rassurant, lorsque l'insurrection cubaine est venue bouleverser de nouveau l'équilibre auquel on était presque arrivé.

Après avoir mis en relief les progrès très réels ainsi réalisés par les finances espagnoles, dans le dernier quart de siècle, M. Navarro Reverter faisait à juste titre valoir la large place réservée dans le budget à l'amortissement : pour l'exercice 1894-95, les sommes prévues de ce chef dépassaient 48 millions, savoir 34 pour tirage de la dette amortissable, 4 pour annuité de remboursement de l'emprunt gagé sur le revenu des mines d'Almaden, et 10 environ pour annuité des avances à rembourser à la Compagnie fermière des tabacs. Ces 48 millions représentent le double du déficit de 1895 : en vingt-cinq ans les dettes amortissables, dont le total s'élève encore à plus de seize cents millions, auront été entièrement éteintes. En même temps s'approchera l'époque où les chemins de fer redeviendront la propriété de l'État, qui se trouvera, alors, du jour au lendemain, à la tête d'un revenu considérable, destiné, s'il n'est pas gaspillé par avance, à asseoir définitivement le budget. L'Espagne ayant calqué sous ce rapport son régime des voies ferrées sur le nôtre, se trouvera, à peu près vers la même époque que le trésor français, en possession d'une rente qui pourra changer du tout au tout la physionomie de ses finances.

En face des événements et de la nécessité d'envisager des dépenses extraordinaires pour la guerre et la marine, M. Navarro Reverter a dressé un projet de budget extraordinaire réparti sur six années, dont nous avons plus haut donné le détail. Mais en dehors de ce budget extraordinaire, qui ne repose, comme il est naturel, que sur des ressources exceptionnelles, il serait aisé de trouver dans le budget ordinaire des réserves cachées, c'est-à-dire la possibilité d'instituer de nouveaux impôt ou d'augmenter ceux qui existent, sans écraser le pays ni même en arrêter le remarquable développement économique, dont les signes sont évidents. L'année budgétaire en cours (on sait que l'exercice en Espagne commence le 1[er] juillet pour se clore le 30 juin suivant) a donné pour les neuf premiers mois des recettes dépassant de 31 millions de pesetas celles de l'année précédente, ce qui permet de croire que le budget ordinaire se soldera par un excédent au 30 juin 1897.

Comparé aux autres budgets européens, le budget espagnol n'a rien d'excessif: en temps normal il suffirait, pour le mettre en équilibre, de faire rentrer les impôts. Il s'est établi malheureusement à cet égard des traditions de complaisance et de facilité coupables dans certains rouages administratifs, qui constituent un obstacle avec lequel il est impossible de ne pas compter. On prétend que l'un des derniers ministres est tombé en partie à cause de l'énergie avec laquelle il avait voulu réformer certains abus. Rien n'est difficile en effet comme de lutter contre une coalition d'intérêts qui, du bas au haut de l'échelle, s'unissent contre le fisc. Les ministres passent, dans le système parlementaire; les bureaux restent, et surtout les administrations locales, si puissantes par leur inertie. Les amis les plus sincères de ce beau pays transpyrénéen lui souhaitent le courage de cette réforme, qui serait son salut. Certains symptômes favorables tendraient à faire espérer une amélioration sous ce rapport. Mais même en dehors de cet effort, qui paraît si simple et qui est si malaisé en réalité, il est possible de créer des ressources nouvelles, devenues d'autant plus nécessaires que, quelle que doive être l'issue de la guerre cubaine, elle léguera un lourd fardeau à la nation espagnole. L'île ne saurait payer plus que l'intérêt et l'amortissement de son ancienne dette, qui s'élève à environ 60 millions de pesetas par an. C'est en partie pour protester contre des charges nouvelles que l'insurrection s'est faite. Si elle coûte un milliard, et ce chiffre n'a rien d'invraisemblable ni d'excessif, c'est la mère patrie qui devra ajouter à son budget l'annuité de 70 millions nécessaire pour servir l'intérêt et l'amortissement de cette somme; elle peut la trouver par l'institution de taxes nouvelles ou la majoration de certaines autres qui figurent au budget pour des taux insignifiants. Voici par exemple les droits d'enregistrement qui rapportent 30 millions et ne s'élèvent qu'à 3 p. 0/0, alors qu'en France ils atteignent en moyenne au moins 8 p. 0/0. On pourrait mettre un impôt sur la valeur locative. Les cédules personnelles, qui sont un impôt analogue, dans une certaine mesure, à notre contribution mobilière, ne rapportent que 6 millions : elles pourraient donner beaucoup plus.

Les impôts indirects, rangés sous la rubrique de *consumos*, taxes de consommation, sont susceptibles d'un rendement plus élevé que les 85 millions pour lesquels ils figurent aux estimations. Les spiritueux, avec leurs 4 maigres millions, le sucre avec 16 millions, les denrées coloniales avec 11 millions, pourraient supporter des majorations importantes. Si nous nous reportons au budget français, où 159 millions sont fournis par les sucres, 137 par les boissons, 252 par l'alcool, nous trouverons que, malgré la différence de population

et de richesse, les ministres espagnols ont devant eux une belle marge.

Une étude attentive nous conduit donc à des conclusions rassurantes, en ce sens que la matière imposable n'a pas été exploitée avec une âpreté qui rende tout effort ultérieur illusoire. Lorsque d'autre part nous voyons la facilité avec laquelle l'Espagne a jeté à Cuba et aux Philippines des armées qui ont exclusivement été transportées sur des navires nationaux de guerre ou de commerce, l'énergie résolue avec laquelle les Cortès votent des crédits illimités dès que l'honneur de la patrie est en jeu, nous ne pouvons pas ne pas croire à la volonté d'un tel pays de faire face à tous ses engagements, de quelque nature qu'ils soient.

Avant les derniers événements, l'attention publique se concentrait sur les questions économiques. Dès 1892, M. Canovas del Castillo adjurait les ministres et le monde politique de s'y consacrer. Depuis le cri d'alarme poussé en 1892 par le grand homme d'État, le principal effort des cabinets espagnols s'est porté sur la question budgétaire. S'inspirant de l'exemple de l'Angleterre, où *whigs* et *tories* ont rivalisé de zèle dans la défense des finances publiques, les conservateurs et les libéraux ont travaillé avec une égale sincérité à établir l'équilibre des recettes et des dépenses. Un ministre comme Gamazo a été jusqu'à vouloir supprimer les subventions aux chemins de fer pour ne pas affaiblir le Trésor. M. Navarro Reverter a proposé la création d'un budget extraordinaire afin d'apporter plus de clarté dans la comptabilité. Enfin le public manifestait et manifeste encore sa confiance dans la richesse et la solvabilité nationales en ne cessant d'acheter ses rentes intérieures et extérieures.

D'autre part, l'Espagne est le pays d'Europe qui, au point de vue politique, est le plus heureusement situé. Elle est entourée par la mer sur plus des trois quarts de ses frontières. Au nord, une chaîne de montagnes la sépare de la France, avec laquelle il serait déraisonnable de supposer qu'aucun motif de guerre puisse jamais surgir. L'ère des conquêtes napoléoniennes semble close pour toujours et les Espagnols de leur côté ne réclament de nous qu'un traité de commerce, dont la signature ne se cherche généralement pas sur les champs de bataille.

L'indépendance de caractère et la fierté nationale de nos voisins sont proverbiales. C'est une des nations qui gardent le mieux leur type moral et physique. Si elle n'a plus la même force d'expansion qu'à l'époque où elle débordait sur le globe, où un pape lui attribuait la moitié du monde en réservant l'autre aux Portugais, elle n'en a pas moins marqué d'une empreinte indélébile les pays qu'elle a conquis, occupés et gouvernés pendant des siècles : la Californie, la

Floride, le Mexique, une grande partie de l'Amérique du Sud, Porto Rico, les îles Philippines et d'autres possessions éparses dans les mers et les continents. Si depuis le milieu du XVII[e] siècle elle a reculé en Europe, elle n'en a pas moins maintenu intactes les limites que la nature lui a assignées. Elle fut, autant peut-être que la Russie et avant elle, le tombeau de Napoléon ; elle ne permettra jamais à un envahisseur étranger de s'établir chez elle. On se souvient encore de l'émotion extraordinaire que souleva dans toute la péninsule le démêlé avec l'Allemagne à propos des Philippines en 1885 ; M. de Bismark, dont l'ambassadeur, M. de Solms, avait besoin d'être défendu contre les fureurs populaires, dut invoquer la médiation du pape : c'est à ce prix seulement que la fierté castillane se déclara satisfaite.

L'Espagne, qui, par l'étendue de son territoire, le chiffre de sa population, la richesse de son sol, la gloire de son passé et les qualités de ses habitants, mérite d'être classée parmi les grandes puissances européennes, a donc sur celles-ci l'avantage de pouvoir enfermer son budget de la guerre dans des limites infiniment plus modestes que les autres. Elle a besoin de certains effectifs pour maintenir l'ordre à l'intérieur, pour s'opposer aux tentatives carlistes qui menacent de temps à autre d'éclater, pour défendre ses colonies, pour veiller à ses droits dans l'Afrique du Nord ; l'expédition de Melilla en 1895 a montré qu'il était bon pour elle d'avoir toujours des troupes et une marine prêtes : mais les quantités d'hommes et de matériel nécessaires à cet effet sont faibles en comparaison de celles que les autres pays se croient obligés de mettre en ligne aujourd'hui. Cuba insurgée et les Philippines soulevées l'obligent temporairement à des dépenses militaires énormes : elle a 380,000 hommes sur pied en ce moment. Sans cette double révolte, son budget semblerait devoir être aussi solide que maint autre budget européen. Joignez à cela qu'elle est habitée par une race sobre, dure au travail dans beaucoup de provinces, que sa population s'accroît rapidement, malgré une forte émigration vers l'Amérique du Sud, puisqu'en moins d'un quart de siècle elle a passé de 17 à 19 millions d'hommes, que son sol renferme des richesses minérales auxquelles on ne peut guère comparer que celles des États-Unis de l'Amérique du Nord, que pour certaines matières, telles que le mercure, elle est le principal producteur du monde, qu'elle récolte du blé et de l'huile en quantités considérables, du vin au point de ne pouvoir exporter tout son excédent, et on se demandera pourquoi son crédit n'est pas au premier rang.

Il y a à cela deux ordres de raisons différents : d'une part les habitants n'ont pas encore fait tous les efforts nécessaires pour

mettre en valeur les richesses dont la nature les a dotés; en second lieu ils ont dû recourir à l'étranger pour l'exploitation d'une partie de ces ressources, ce qui les a constitués débiteurs d'autres nations. La deuxième cause n'est guère qu'une conséquence de la première. Dans notre siècle de développement économique rapide, les peuples qui sont à la tête du mouvement commencent par s'assurer à eux-mêmes le bénéfice des inventions nouvelles, des progrès de la science, des perfectionnements de l'industrie. Après qu'ils ont transformé leur outillage national, ils vont offrir leurs services aux nations moins avancées et leur donnent le concours de leurs capitaux et de leur activité. L'Angleterre, plus qu'aucun autre peuple, a exercé son influence dans cette voie : longue est la liste des pays qu'elle a commandités, à commencer par la puissante République des États-Unis de l'Amérique du Nord, riche cependant déjà par elle-même, mais où bien des chemins de fer, bien des entreprises industrielles sont encore soutenus par le capital britannique.

L'Espagne a reçu, avec les capitaux de la France et de la Grande-Bretagne, leur impulsion économique. Mais peu à peu, sous l'influence de différents facteurs, l'activité nationale s'est réveillée. Des industries nombreuses se sont fondées, qui permettent aux entreprises indigènes de s'approvisionner à l'intérieur des frontières, au lieu d'adresser leurs commandes au dehors. Le change avarié a joué ici son rôle ordinaire de protecteur des industries, protecteur temporaire et coûteux, et dont le pouvoir maximum consiste à donner au pays une certaine compensation aux maux de toute sorte que l'instabilité et la dépréciation de la monnaie entraînent à leur suite. Non seulement les manufactures catalanes alimentent une grande partie de la consommation indigène et fournissent ce dont l'armée a besoin à Cuba : mais elles commencent même à exporter des tissus de laine, qui ont fait leur apparition sur certains marchés de France. Il est notoire que les compagnies de chemin de fer espagnols, jadis clientes de l'étranger, s'adressent aujourd'hui aux fabriques de la péninsule. La richesse publique s'est accrue, et la force économique de la nation lui permet de traverser les épreuves présentes mieux qu'elle ne l'eût fait autrefois. Le jour où d'une façon ou de l'autre la guerre cubaine et celle des Philippines seront terminées, le problème du budget espagnol se résoudra. Il est certain que cette double insurrection a fait reculer de plusieurs années l'époque de l'équilibre, qu'on pouvait entrevoir il y a deux ans. Mais il ne faut pas désespérer de la voir arriver. La consolidation de la dette flottante est le premier devoir qui s'impose : elle devra se faire par un grand emprunt en rente perpétuelle qui dégagerait le trésor. Le conseil le plus pressant à donner à l'Espagne,

celui que ses meilleurs amis doivent l'adjurer d'écouter et de suivre, est de ne pas enfler davantage sa circulation fiduciaire. La Banque d'Espagne a une tendance opposée, qui est aisée à comprendre : ses opérations d'avances au Trésor lui assurent à la fois de gros bénéfices et, chose singulière, une popularité, qui ne s'accorde pas toujours aux puissantes compagnies dont les dividendes s'augmentent aux époques des difficultés publiques. L'État devrait au contraire avoir le courage de diminuer ses engagements vis-à-vis d'elle; l'obliger en particulier à réaliser les 400 millions de rente amortissable qu'elle garde en portefeuille, ou tout au moins ne pas lui permettre de les faire figurer dans le portefeuille qui s'ajoute à l'encaisse pour gager sa circulation. Il faudrait suspendre les frappes d'argent, qui ne servent qu'à inonder le pays d'un métal déprécié. Pour régler les transactions intérieures, le papier émis dans des proportions saines par rapport à l'actif de la Banque d'émission vaut mieux et est infiniment moins coûteux; au point de vue des relations internationales, l'or seul est admissible aujourd'hui. A côté de ces réformes fiduciaires et monétaires, le budget en appelle d'autres que nous avons indiquées au cours de cette étude, et qu'une volonté énergique peut imposer au pays; un avenir prochain nous dira ce que nous pouvons attendre à cet égard du ministère, du parlement et du pays espagnols.

RAPHAEL-GEORGES LÉVY,
Professeur à l'École.

Félix ALCAN, éditeur, 108, Boulevard Saint-Germain, Paris.

OUVRAGES SUR LA QUESTION D'ORIENT

LA TURQUIE ET L'HELLÉNISME CONTEMPORAIN

PAR

VICTOR BÉRARD

Ancien élève de l'École d'Athènes

Maître de conférences à l'École des Hautes Études.

(Ouvrage couronné par l'Académie française.)

1 vol. in-12 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, 4e édition.... 3 fr. 50

Durant un séjour de trois années dans le Levant, M. Bérard a visité les pays grecs et la majeure partie des pays turcs. Il a pu étudier la *Question d'Orient* sur place et en particulier l'*Hellénisme*. Quelles sont actuellement les frontières de l'Hellénisme, ses forces en Europe et en Asie, ses ressources, ses moyens de propagande, son influence et ses ennemis? L'auteur s'est proposé la recherche impartiale de la vérité sur ces questions et rapporte fidèlement ce qu'il a vu et entendu au milieu du monde dans lequel il a vécu. Il n'expose pas seulement ses impressions, mais il donne les résultats comme ils se sont présentés, au hasard du voyage, dans les conversations du muletier, dans les plaintes du paysan, les histoires du pope et les théories du consul. Il nous fournit ainsi un intéressant récit de voyage et nous instruit sur les mœurs, les habitudes et les aspirations des peuples qu'il a visités, en même temps qu'il éclaire une des faces les plus importantes de la *Question d'Orient*.

HISTOIRE DE LA RUSSIE

Depuis la mort de Paul Ier jusqu'à l'avènement de Nicolas II (1801-1894)

PAR

GASTON CRÉHANGE

Agrégé de l'Université

1 vol. in-12 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, 2e édition....... 3 fr. 50

La politique de la Russie à l'égard de l'Empire Ottoman a toujours été l'objet de l'attention de l'Europe. Sous Nicolas Ier, la *Question d'Orient* et la *Guerre de Crimée*; sous Alexandre II, le *Congrès de Paris* (1856), la *Convention de Londres* (1872), la *Guerre de 1877* terminée par le *Traité de Berlin* (13 juillet 1878), traité qui règle encore actuellement les rapports de la Turquie avec les pays soumis à sa suzeraineté et avec la Russie : telles sont les grandes questions dont on retrouve l'historique dans cet ouvrage et sur lesquels l'attention se trouve appelée de nouveau par les événements actuels.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE

Depuis l'ouverture du Congrès de Vienne jusqu'à la clôture du Congrès de Berlin (1814-1878)

Par A. DEBIDOUR

Inspecteur général de l'Instruction publique.

2 forts volumes in-8° de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* .... 18 fr.

Nous pensons devoir signaler cet ouvrage dans lequel une large part est donnée aux négociations que les nombreuses *crises orientales* ont provoquées, depuis le commencement du siècle, entre les pays d'Europe. On y trouvera l'analyse de toutes les conventions diplomatiques réglant les rapports de la Turquie avec la Russie, avec les provinces danubiennes et avec la Grèce jusqu'au congrès et au traité de Berlin de 1878 qui est la base du *modus vivendi* actuel de l'empire ottoman.

HISTOIRE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Par L. COLLAS

1 volume in-32 de la *Bibliothèque utile*, 3e édition, broché.............. » fr. 60
Cartonné à l'anglaise............. 1 fr. »

Sous une forme condensée (192 pages), l'auteur donne une histoire complète de l'Empire Ottoman depuis son origine jusqu'au traité de Berlin. C'est le récit clair et rapide de l'histoire d'un peuple qui fut autrefois puissant et glorieux et auquel s'attache aujourd'hui l'intérêt mélancolique d'une grandeur déchue et qui se débat cependant sous la pression des événements.

Envoi franco contre timbres ou mandat-poste.

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

VIENNENT DE PARAITRE :

L'évolution des idées générales, par **Th. RIBOT**, professeur au Collège de France, directeur de la *Revue philosophique*. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*.. 5 fr.

L'évolution régressive en biologie et en sociologie, par MM. **DEMOOR**, **MASSART** et **VANDERVELDE**, professeurs à l'Université de Bruxelles. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale*, avec 84 gravures dans le texte. Cart. à l'angl. 6 fr.

L'opposition universelle. Essai d'une théorie des contraires, par **G. TARDE**. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*.. 7 fr. 50

La politique européenne, par **Emilio CASTELAR**. 1 vol. grand in-8.. 3 fr.

Histoire de la Troisième République. La présidence du Maréchal**, par **Edgar ZEVORT**, Recteur de l'Académie de Caen. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*.......... 7 fr.

Lettres d'une voyageuse (Vienne, Budapest, Constantinople), par Mme **Marie-Letizia de RUTE-RATTAZZI**. 1 vol. gr. in-8. 3 fr.

C. LÉGER. — La liberté intégrale. Esquisse d'une théorie républicaine des lois. 1 vol. in-12.. 1 fr. 50

Morphinomanie et morphinisme. Mœurs, symptômes, traitement, médécine légale, par le Dr **Paul RODET**. Ouvrage couronné par l'Académie de médecine, prix Falret, 1896. 1 vol. in-12 de la *Collection médicale*, en élégant cartonnage anglais.......... 4 fr.

SOUS PRESSE POUR PARAITRE FIN MAI :

La sociologie, par **Auguste COMTE**. *Résumé par M. Rigolage*. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 7 fr. 50

Le suicide. *Étude sociologique*, par **E. DURKHEIM**, professeur de sociologie à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*.

Formation de la Nation française *Textes. — Linguistique. — Palethnologie. — Anthropologie*, par **Gabriel de Mortillet**, professeur à l'École d'anthropologie de Paris. 1 vol. in-8 avec 150 figures dans le texte et 18 cartes. Cartonné à l'anglaise (*Bibliothèque scientifique internationale*).......... 6 fr.

Le socialisme en Angleterre, par **A. MÉTIN**. 1 vol. in-12 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*.......... 2 fr. 50

Les criminels dans l'art et la littérature, par **Enrico FERRI**. 1 vol. in-12 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*.......... 2 fr. 50

L'avenir de la race blanche, par **J. NOVICOW**. 1 vol. in-12 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*.......... 2 fr. 50

La librairie Félix Alcan se charge de fournir franco, à domicile, à Paris, en province et à l'étranger, tous les livres publiés par les différents éditeurs de Paris, aux prix de catalogue.

Coulommiers. — Imp. P. Brodard.